

Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Faculté des Sciences
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

**L'économie collaborative comme concrétisation de la
revendication d'autonomie de l'écologie politique.**

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par
Resteau, Maude
en vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement.
Finalité Gestion de l'Environnement Ma120ECTS ENVI5G-T

Année Académique : 2014-2015

Directeur : Prof. BAULER, Tom
Codirecteur : WALLENBORN, Grégoire

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Grégoire Wallenborn pour le soutien attentif qu'il a porté à mes attentes, mes réflexions et mes doutes tout au long de ce travail.

Je remercie également chaleureusement Maggy et Evelyne pour leurs relectures pleines de zèle.

Un merci particulier à toutes les personnes qui ont donné un peu de leur temps précieux pour répondre à mes questions et qui, surtout, emplissent ma ville de belles énergies et de projets qui me rendent confiante face au futur.

Enfin, je n'oublierai pas de remercier le foyer qui m'a chaleureusement abritée pendant l'écriture de ce mémoire et dont les habitants, par leur soutien moral, affectif et intellectuel se retrouvent auteurs entre les lignes de ce mémoire.

RESUME

Ce travail vise à identifier les corrélations, théoriques et pratiques, entre la revendication d'autonomie de l'écologie politique et les pratiques émergentes d'économie collaborative. L'objectif poursuivi est ainsi de concevoir dans quelle mesure des initiatives collaboratives pourraient incarner le développement de la sphère autonome ainsi que d'identifier les obstacles à cette possible incarnation.

La première partie, fondée sur une approche théorique à travers un état de l'art établit des corrélations théoriques entre la revendication écologiste d'autonomie et les principes fondamentaux de l'économie collaborative d'une part, et d'autre part entre la critique industrielle formulée par les écologistes et les dérives critiquées de ces principes collaboratifs. En permettant aux particuliers de devenir acteurs de leur consommation, l'économie collaborative répond ainsi à la volonté écologiste de donner la capacité aux individus de satisfaire eux-mêmes leurs besoins. Cette capacité est notamment permise par la mise en réseau et la création de relations interpersonnelles entre les pairs, à l'image de la définition écologiste de la sphère autonome comme un tissu de relations d'entraide et de solidarité, indépendant des sphères étatiques et marchandes. Grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et plus particulièrement aux plateformes pair-à-pair, l'économie collaborative est ainsi basée sur une mise en réseau d'individus égaux, annihilant le besoin d'institution (économique ou étatique) centrale : les échanges peuvent désormais être orchestrés de manière horizontale et décentralisée, sans dépendre d'intermédiaires.

Cependant, si les NTIC permettent bel et bien une connectivité plus directe et plus vaste entre inconnus, elles ne sont pas une condition suffisante pour permettre cette désintermédiation. Car en effet, les administrateurs des plateformes de mise en réseaux peuvent s'imposer comme intermédiaires incontournables, aliénant ainsi la capacité des pairs à s'organiser de manière autonome et horizontale.

Partant de ces constatations, il apparaît qu'une des causes majeures d'aliénation des pratiques collaboratives, et de leur potentiel d'autonomisation, réside dans l'ambiguïté quant à la désintermédiation potentiellement permise par les plateformes internet. L'hypothèse retenue dans le cadre de ce travail est que l'économie collaborative, lorsqu'elle est accaparée par les administrateurs de plateformes, ne peut mener à l'autonomie revendiquée par l'écologie politique car elle se résume alors à un simple partage matériel, dépourvu des dimensions humaines essentielles tant à la collaboration qu'au développement de la sphère autonome.

Afin de vérifier cette hypothèse, la seconde partie du travail repose sur une étude de cinq initiatives bruxelloises d'économie collaboratives dont l'existence n'est pas tributaire de ces plateformes et donc potentiellement de l'intermédiaire de leurs administrateurs. Les résultats de cette étude de cas ont mené à la validation de cette hypothèse. En effet, il est apparu que les forces humaines, les interactions personnelles et les capacités de réseautage sont déterminantes pour la réussite de ces projets selon les objectifs que ces initiatives se sont données ainsi qu'en termes d'autonomie.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
RESUME	3
TABLE DES MATIERES	4
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE	9
I. Ecologie politique	9
a. Délimitation du champ d'écologie politique retenu dans ce mémoire.....	9
b. Historique du courant.....	10
c. Le principe d'autonomie comme ligne directrice	12
<i>Arguments en faveur de l'autonomie comme mécanisme de développement durable</i>	12
<i>Autonomie: définition</i>	14
d. Critiques de la société industrielle.....	17
e. La transition de la société industrielle à la société autonome.	20
f. Discussion	24
II. Economie collaborative	28
a. Généalogie.....	28
b. Définition et principes fondamentaux.....	31
<i>Organisation Horizontale</i>	31
<i>Communauté</i>	32
<i>Mutualisation</i>	33
<i>Logique de réciprocité</i>	33
c. Applications pratiques.....	36
d. Vertus.....	39
e. Déviances.....	39
f. Discussion	42
III. Corrélations théoriques entre économie collaborative et écologie politique	43
a. Principes collaboratifs fondamentaux et autonomie	43
b. Dérives collaboratives et critique de la société industrielle	46
2° PARTIE : ETUDE PRATIQUE	48
I. Question de recherche et hypothèse	48
II. Méthodologie	49
a. Sélection des cas d'étude	49
b. Méthodologie.....	50
c. Limites	51
III. Résultats	52
a. Présentation des cas	52
<i>Les jardins de la Rue Gray</i>	52
<i>La Foire aux Savoir-Faire, asbl</i>	52
<i>Papa Douala, asbl</i>	53
<i>Bees Coop</i>	53
<i>Microfactory</i>	53

b. Vade Mecum : différentes possibilités d'application pratique des principes	
collaboratifs.....	55
<i>Horizontalité</i>	55
<i>Communauté</i>	59
<i>Mutualisation</i>	62
<i>Réciprocité</i>	65
c. Guide de bonnes pratiques collaboratives : convergences.....	67
d. Caractérisation de l'autonomie des différentes pratiques.....	71
<i>Autonomie individuelle</i>	72
<i>Autonomie collective</i>	74
CONCLUSION	79
BIBLIOGRAPHIE	82
Table des figures	86
ANNEXES	87
ANNEXE 1 – GUIDE D'ENTRETIEN	87
ANNEXE 2 – ORGANIGRAMME BEES COOP	88
ANNEXE 3 – ETIQUETTE DE PRODUITS BEES COOP	88

INTRODUCTION

Voilà bientôt un demi siècle que la philosophie politique a vu naître un nouveau courant de pensée : celui de l'écologie politique. Ce mouvement a depuis lors connu bien des évolutions mais une de ses revendications a particulièrement retenu notre attention : la promotion de la sphère autonome. Cette composante de la revendication écologiste n'en est pas une parmi d'autres, elle est à la base du projet écologiste, contrairement à l'idée répandue selon laquelle l'écologie politique serait originellement issue de l'opposition à la détérioration de l'environnement. (Lechat, 2007, p3). L'écologie politique puise en effet ses sources dans les mouvements contestataires de mai 68 et peut de ce fait être assimilée à une critique plus large de la société industrielle. Cette critique, essentiellement adressée à l'encontre des inégalités économiques et des dégradations environnementales et sociales que ce modèle engendre, a mené les écologistes à la promotion de l'autonomie de la société civile.

Cette revendication se décline en différents aspects qui font écho à des débats brûlants d'actualité aujourd'hui. L'autonomie revendiquée par l'écologie politique exige ainsi une réappropriation de la politique par la société civile grâce à des mécanismes de démocratie directe et participative, faisant résonance à la critique actuelle du fossé entre citoyens et politique. Cette réappropriation de la politique a pour finalité de permettre une certaine maîtrise citoyenne sur l'activité économique, en donnant un plus grand pouvoir de décision aux citoyens quant à la détermination des biens à produire ainsi que des moyens de cette production. On retrouve ici les racines de la prise de conscience actuelle qui pousse les consommateurs à vouloir devenir acteurs de leur consommation, par le choix de produits plus équitables ou plus respectueux de l'environnement, voire grâce à l'auto-production. La maîtrise citoyenne de l'activité économique doit également, dans la pensée écologiste, passer par une plus grande connectivité entre producteurs et consommateurs, schéma qui annonce la recrudescence actuelle des circuits courts. Enfin, la sphère autonome ainsi promue, distincte de celles de l'Etat et du Marché, est présentée comme un tissu de relations interpersonnelles de proximité et de solidarité qui permettrait d'assurer une distribution des ressources, selon une logique de réciprocité et de partage. C'est cette dernière dimension de la sphère autonome qui a éveillé notre conscience de l'actualité de cette revendication écologiste et de sa possible concrétisation par les pratiques émergentes dites « collaboratives ».

L'économie collaborative est incarnée par une mise en réseau des particuliers, leur permettant d'assurer eux-mêmes les activités économiques (production, distribution, échange, consommation) sans passer par des intermédiaires centralisés et professionnalisés. La consommation collaborative, par le plus connu et le plus étendu de l'économie collaborative, est ainsi basée sur la mise en réseau des « pairs » qui permet la mise en commun des biens de consommation et des services rendus par ceux-ci. Autre secteur de cette forme économique alternative, la production collaborative mutualise également les moyens de production, tant matériels (outils, matériaux,...) qu'immatériels (connaissance, savoir-faire,...)

En théorie, le concept émergent d'économie collaborative semble donc pouvoir remplir les aspirations d'autonomie nourries par l'écologie politique, en permettant aux individus de se réapproprier les sens qu'ils souhaitent accorder à leur vie commune, à leur production et à leur consommation. Cependant, cette nouvelle forme d'organisation économique est également la cible de critiques virulentes, accusant les géants de l'économie collaborative de concurrence déloyale envers les institutions économiques traditionnelles, d'accaparement de la valeur ajoutée créée par la collaboration et de mise à mal du modèle social et des droits sociaux du travail.

Ce travail se propose d'explorer les idées et revendications de l'écologie politique ainsi que les possibilités d'incarnation de ces idées dans les initiatives d'économie collaborative. L'économie collaborative peut-elle réellement permettre l'autonomie prônée par l'écologie politique ?

Pour répondre à cette question, la première partie de ce travail s'attachera, dans une approche théorique, à rechercher les corrélations entre principes d'autonomie de l'écologie politique et principes initiaux 'théoriques' de l'économie collaborative. Cette partie sera essentiellement basée sur un état de l'art, mettant en parallèle les principes trouvés dans des articles et livres traitant de l'écologie politique et l'économie collaborative.

Au vu des nombreuses critiques dont l'économie collaborative fait aujourd'hui l'objet, il nous a également paru essentiel d'explorer, dans un second temps, les conditions d'organisation pratique de la collaboration afin de permettre l'autonomie revendiquée par l'écologie politique. Comment pratiquement organiser les initiatives d'économie collaborative pour qu'elles répondent à cette revendication d'autonomie ? Nous tenterons de répondre à cette question grâce à une démarche empirique, où les

corrélations théoriquement établies seront testées à partir d'une analyse de cinq initiatives bruxelloises d'économie collaborative.

PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE

I. Ecologie politique

a. Délimitation du champ d'écologie politique retenu dans ce mémoire

Historiquement, la critique de la société industrielle et des dégradations environnementales qu'elle engendre a été menée par les écologistes non pas uniquement au nom de la défense de la nature, mais principalement au nom de l'idéal d'autonomie et d'une volonté d'émancipation (Lechat, 2007, p3). C'est sous le prisme de cette revendication que sera entendu « écologie politique ». La majorité des idées retenues ici sont issues des œuvres d'André Gorz et de Ivan Illich. Ces deux auteurs présentent des théories qui font écho à une version plutôt radicale de l'écologie politique telle qu'on la connaît aujourd'hui. L'idée d'autonomie y est poussée à son paroxysme, allant jusqu'à une remise en question intégrale du modèle social et des services publics considérés comme des mécanismes menant à l'aliénation de la capacité autonome. Si les partis écologistes actuels tiennent des propos moins extrêmes, la revendication d'autonomie reste toujours au cœur de leur philosophie politique. Outre l'examen approfondi des thèses d'Ivan Illich et d'André Gorz, la présentation des idées d'écologie politique sera donc basée sur une analyse d'articles retraçant l'historique de ce mouvement, de manifestes des partis écologistes et de théories d'autres auteurs clés (notamment Bookchin pour le monde anglophone.)

Dans le chapitre qui suit, nous commencerons par dresser un bref historique de l'écologie politique pour permettre au lecteur de situer ce mouvement dans son contexte et de l'envisager dans son ensemble. Nous centrerons ensuite l'analyse sur la revendication particulière d'autonomie qui est l'objet de ce travail.

En premier lieu, nous exposerons l'argumentaire que dressent les écologistes en faveur de cette autonomie comme mécanisme de développement durable.

Dans un second temps, nous nous attacherons à expliciter ce qui est entendu par « autonomie » dans la théorie écologiste. Nous verrons que cette revendication revêt des dimensions individuelles autant que collectives et s'affirme donc en tant que véritable projet de société.

Ce nouveau mode d'organisation est en effet prôné par les écologistes suite à une critique du modèle de société actuel. Cette critique sera l'objet de la troisième partie de ce chapitre.

Enfin, et pour lier toutes ces parties présentant la pensée écologiste quant à l'autonomie, nous exposerons la stratégie proposée par ce mouvement pour assurer la transition entre société industrielle et société autonome.

Pour conclure ce chapitre, la dernière partie fera office de discussion des différents éléments présentés et tentera d'y apporter un regard critique.

b. Historique du courant

Née dans la mouvance de mai 68, l'écologie politique trouve racine dans des expériences de vie communautaire dont l'objectif était de construire des modes d'organisation permettant harmonie entre production et collectivité. Au tournant des années 70, le surgissement de l'enjeu environnemental donne naissance à un chiasme entre l'écologie comme science et l'écologisme comme base d'une critique radicale de la société (Lechat, 2007, p7).

D'un côté, la tendance scientifique, consciente que la capacité d'autorégulation de l'écosystème terrestre est endommagée par l'activité humaine, préconise non pas une rupture fondamentale avec l'industrialisme actuel, mais plutôt d'en ménager (au double sens de ménagement et de management) les conséquences écologiques. Pour ce faire, le courant scientifique de l'écologie politique prône le recours à des outils et techniques scientifiques déterminant des seuils de pollution écologiquement supportables. Grâce aux experts et à l'appareil d'Etat, une régulation de nos activités en faveur de l'équilibre naturel passerait donc notamment par des réglementations, normes, taxes, etc. sans devoir pour autant changer les mentalités, systèmes de valeurs, comportements et logiques de fonctionnement qui sous-tendent notre système. En ce sens, cet argumentaire relève donc davantage de la modernisation écologique, i.e.. la poursuite de la voie engagée un siècle auparavant avec la révolution industrielle en y intégrant les variables environnementales par l'avènement de technologies plus efficaces, permettant ainsi de poursuivre une croissance « verte » (Lechat, 2007, p6).

De l'autre côté, l'écologisme, qui préconise un changement radical de nos modes de fonctionnement, s'est dans un premier temps défini comme un courant « culturel ». Ce mouvement n'est en effet pas directement né d'une critique de la détérioration par

l'homme des équilibres naturels (Lechat, 2007, p5). Il s'agissait avant tout d'un courant de pensée qui voulait défendre la sphère de l'autonomie des individus contre l'hégémonie politique et économique. Il était donc question de repenser l'organisation de la société à fin de plus d'autonomie, d'appropriation du « monde vécu » par les citoyens (Gorz, 1992). A ce stade, ce mouvement se dit culturel et apolitique car il ne cherche pas à s'approprier l'appareil d'état, mais tout au contraire, permettre l'appropriation par les citoyens mêmes de leurs modes de vie, de production et de consommation. Dans un second temps cependant, le rapport du Club de Rome « *Limit to growth* » fournit à ce courant la base objective sur laquelle assimiler la défense du monde vécu à la poursuite de l'intérêt général, à savoir la nécessité scientifiquement prouvée de préserver la planète et ses ressources des détériorations imposées par l'activité humaine (Deléage, 2010, p27). En somme, ce pan de l'écologie politique tire la sonnette d'alarme face à ces détériorations de notre système terre. Et par système terre, il n'est pas seulement entendu les équilibres écologiques et naturels indispensables à la survie de toute espèce, mais aussi les équilibres sociaux, économiques et politiques bafoués par le modèle culturel occidental qui, dans sa poursuite effrénée de la croissance économique, est accusé de mener à la « désintégration de la société ».

Selon les termes d'Ivan Illich, figure emblématique de l'écologie politique, l'écologie scientifique pourrait relever d'un techno-fascisme où les enjeux écologiques et leurs solutions technologiques sont imposés aux individus par des institutions centralisées et leurs experts. Au contraire, l'écologie politique relève selon lui de ce qu'il nomme « convivialité », système où les individus se retrouvent maîtres autonomes de leur existence et de leur vie en communauté (Illich, 1973). Dans la pensée d'André Gorz, autre auteur de référence de l'écologie politique, cette opposition est pensée en termes d'hétérorégulation et d'autorégulation (Gorz, 1978, p25).

A la fin des années 70, le mouvement écologiste, sous la bannière des partis verts, commence à se présenter aux élections. La volonté d'appropriation de la politique par les citoyens eux-mêmes n'en est cependant pas reléguée aux oubliettes : les verts font de la lutte contre la professionnalisation du personnel politique une priorité, notamment en s'opposant au cumul des mandats (Villalba, 2012, p98). Dans la déclaration de Louvain-La-Neuve-Péruwelz exprimant les principes fondamentaux du Mouvement Ecolo en Belgique, l'objectif affirmé du mouvement écologiste est de maîtriser la croissance et de développer la sphère autonome, alors définie comme toutes les activités qui échappent à la logique du marché et à celle de l'état (Ecolo, 1985).

c. Le principe d'autonomie comme ligne directrice

On l'a vu, ce courant de pensée affirme donc l'écologie comme un moyen d'organisation de notre société et non comme une fin en soi. Pour Illich comme pour Gorz, il est clair qu'aucune morale particulière ne découle de l'écologie. En effet, si le respect des limites imposées par les systèmes naturels représentait une fin en soi, nombre de façons d'y arriver, pas toujours désirables, seraient envisageables. On pourrait ainsi, au nom de l'écologie et de la préservation de la nature, instaurer une sorte d'éco-fascisme imposant de manière autoritaire des technologies vertes, ou la réduction du nombre d'humains, aux dépens de toute considération démocratique.

L'écologie est donc ici envisagée comme un moyen d'organiser nos sociétés. Il s'agit dès lors de penser l'humanité comme un écosystème où la diversité permet la résilience aux chocs, où chaque communauté est interdépendante des autres et où les interactions se font dans les limites de ce que la planète peut soutenir (Goldsmith et Allen, 1972, p120).

Pour parvenir à cet écosystème équilibré, la composante primordiale de ce courant de pensée repose sur le principe d'appropriation de la « culture du quotidien » par les citoyens. La critique de la société industrielle, et des impacts environnementaux dont elle est responsable, a en effet été menée par les écologistes au nom de l'idéal d'autonomie et d'une volonté d'émancipation de la société civile par rapport aux pouvoirs institutionnels tant économiques que politiques (Deléage, 2010, p4).

Arguments en faveur de l'autonomie comme mécanisme de développement durable

L'argument premier qui défend cette réappropriation repose sur l'idée que les impératifs d'organisation sociétale imposés par les limites écologiques de la planète ne pourront être respectés de manière durable que s'ils sont intériorisés, si les changements nécessaires sont assimilés et poursuivis par les citoyens eux-mêmes. On retrouve ici l'opposition avec la modernisation écologique: pour l'écologisme politique, un changement technique, imposé par un pouvoir extérieur, ne suffira pas à remplir les conditions d'un mode de vie durable. La nécessité du changement technologique n'est pas pour autant niée, mais cette nécessaire inversion des outils est principalement défendue dans la mesure où nos institutions et structures sont largement déterminées par la nature et le poids des techniques (Gorz, 1978, p27). La transition écologique nécessite avant tout

un bouleversement intégral du système de pensée de notre société, une véritable révolution mentale et culturelle (Ecolo, 2013, p18).

Cet argument trouve écho dans le postulat défendu par Bookchin, selon lequel nos rapports de domination se transposent dans notre relation avec la nature. La critique écologique et la revendication d'autonomie sont donc en réalité basées sur une remise en question plus large de la société industrielle. Au-delà du respect de l'environnement, l'appropriation du monde vécu par les individus est également défendue pour des raisons d'équité sociale et de bien-être collectif. Gorz, tout comme Illich, insistent en effet sur la différence entre la misère, situation absolue d'insuffisance de ressources nécessaires pour vivre, et la pauvreté qui est, elle, par essence relative : il n'y a de pauvres que parce qu'il y a des riches. Dans nos sociétés occidentales, les ressources étant amplement suffisantes pour permettre à chacun de survivre, la pauvreté ne disparaîtra que si disparaît l'inégalité des pouvoirs et des droits qui en est la source principale (Gorz, 1978, p40). En permettant aux individus et aux groupes de définir et de poursuivre des objectifs autodéterminés, la différence des niveaux de consommation et des modes de vie cessera donc de signifier l'inégalité, dès lors qu'elle sera le résultat non plus des différences de rémunération mais de la poursuite de finalités différentes ainsi définies (Gorz, 1978, p43). En effet, comme nous le verrons plus loin, des activités productrices autonomes nécessitent une distribution plus égalitaire du temps de travail hétéronome (i.e. au service d'un tiers ou de la société), allant de pair avec une diminution de celui-ci au profit d'activités productrices auto-déterminées. Cette place laissée à la créativité et à l'originalité de chacun, au contraire de la production de masse actuelle qui tend à l'uniformisation, permettrait en outre de bénéficier de l'apport de la diversité des individus. A l'image des préceptes de l'écologie, et comme cela a été démontré par différentes expériences scientifiques, cette diversité contribue à la stabilité des communautés et des écosystèmes.

« A l'image de la fièvre des champs en monoculture face aux maladies et aux parasites sans l'utilisation massive de pesticides, l'être humain, rendu trop homogène et passif, se fragilise – socialement, intellectuellement et finalement en tant qu'espèce capable de s'organiser et de faire face aux changements. La créativité et le potentiel d'adaptation sont des composantes fondamentales de l'évolution. » (Gerber, 2013, p40)

De plus, comme il a aujourd'hui été clairement démontré, une société plus égale, où chacun dispose des ressources vitales mais aussi d'un égal pouvoir de détermination, n'est pas bénéfique uniquement pour les plus démunis mais pour la collectivité dans son ensemble. La corrélation a ainsi été établie entre le niveau d'égalité d'une société et de

multiples avantages sociaux et de santé : espérance de vie, bien-être des enfants, alphabétisation, criminalité réduite, etc. (Wilkinson et Pickett, 2009). Ces bénéfices sont également le résultat du développement des réseaux interpersonnels et du capital social au sein d'une société (Putnam, 2000). Or c'est précisément sur ces interactions humaines, dépourvues de rapport marchand ou d'intermédiation étatique, que se fonde la sphère autonome défendue par l'écologie politique.

Le prisme de l'autonomie prôné par l'écologie politique peut donc être compris comme un mécanisme permettant une durabilité forte et un équilibre entre les trois composantes du développement durable – économique, sociale et environnementale. Encore faut-il définir ce qui est entendu par « autonomie » pour comprendre comment, pratiquement, cette notion pourrait donner de tels résultats.

Autonomie: définition

La notion d'autonomie, étymologiquement « *autos* » soi-même et « *nomos* » loi, remonte à la Grèce Antique, où elle faisait référence aux cités souveraines, c'est-à-dire celles qui se donnaient leurs propres lois plutôt que de les recevoir d'une autre cité ou d'un empire étranger (Gauthier, 2011, p385). Depuis lors, la notion d'autonomie a été maintes fois explorée par la théorie politique. Kant la définissait comme le résultat de l'exercice de la raison, permettant de se libérer des dogmes politiques et religieux. Les communautés politiques pourraient dès lors être fondées non plus sur un état de dépendance dans lequel les lois proviennent de l'extérieur, mais sur la souveraineté du peuple, à même de constituer ses propres lois (Kant, 1949).

C'est la pensée politique de gauche qui a véritablement fait de l'autonomie un thème central de ses revendications. Au XIXe siècle, le mouvement ouvrier revendique ainsi la volonté de créer une sphère autonome de la classe ouvrière non régie par les lois du marché, en développant par exemple de nouvelles formes de sociabilité et de solidarité (Casanova, 2011). Au début des années 70, la revendication d'autonomie n'est plus seulement cantonnée à la condition ouvrière et s'étend aux contestations étudiantes, féministes, écologistes etc.

L'écologie politique reprend la notion d'autonomie afin de s'extirper du dualisme dont est généralement – et particulièrement à cette époque- empreint le débat politique, à savoir la tension entre vision libérale promouvant le libre marché et vision socialiste prônant un état fort et régulateur. A ces deux forces régulatrices, l'écologie politique oppose une troisième, celle de la sphère autonome, définie de manière négative comme

l'ensemble des activités gratuites effectuées en dehors du marché et de l'Etat. La sphère autonome représente donc un sous-ensemble des contributions à la création de biens et services utiles à soi-même ou à autrui et qui ne sont ni vendus sur le marché, ni commandés par une autorité publique (Van Parijs, 2009, p164).

« Mais parce que c'est au cœur même de la vision écologiste de l'économie, il y a la mise en valeur d'une troisième sphère d'activités, irréductible tant à la sphère du marché qu'à celle de l'Etat. C'est le domaine des activités dites autonomes : la production non rémunérée de « biens » et de « services » pour soi-même, pour sa famille, pour sa communauté, qu'il s'agisse par exemple de mettre au monde un enfant, de cultiver son potager, d'aider sa grande tante à déménager ou de siéger au conseil communal. »

(Ecolo. Les élections législatives de 1991, Le programme d'Ecolo, p18)

Cette sphère, certes un peu nébuleuse dans sa définition négative, se base sur des relations de solidarité et de réciprocité pour assurer la distribution des ressources. Ce type de relations humaines, échappant à la logique du marché comme à celle de l'Etat, peuvent donc être directement axées sur les valeurs d'usage, sur la satisfaction directe des besoins (Van Parijs, 2009, p163).

Au niveau individuel, l'autonomie passe d'abord par une certaine conscience offrant aux individus les ressources culturelles pour s'orienter dans le monde, donner sens à ce qu'ils font ou comprendre le sens de ce à quoi ils participent (Craps, 2008, p30). Cette conscience est celle qui permet aux individus de comprendre et maîtriser l'aboutissement de leurs actes. Ainsi, par l'appropriation de leur « monde vécu », les individus peuvent accéder à l'autonomie, définie comme la capacité à subvenir de manière indépendante à ses propres besoins et la maîtrise du sens et de la finalité de la production (Lechat, 2007, p9). Si la conscience permet de comprendre les nécessités et conséquences des actes de consommation, elle n'est cependant pas suffisante pour assurer la satisfaction autonome des besoins. Pour cela, des savoir-faire usuels, vernaculaires dirait Illich, aujourd'hui abandonnés au profit d'une plus grande prise en charge par les institutions économiques et étatiques, doivent être à nouveau appropriés par les individus : apprendre à coudre, à cuisiner, à se soigner, à réparer sa plomberie, etc. Autant d'apprentissages qui permettraient aux individus d'être moins dépendants des spécialistes, et d'ainsi satisfaire eux-mêmes leurs besoins de manière autonome.

Cependant, l'écologie politique n'envisage pas que cette autonomie puisse être atteinte individuellement. Ainsi, cette dimension individuelle de l'autonomie revendiquée par l'écologie politique ne peut être considérée isolément. En effet, une certaine

autonomie individuelle ne pourra être atteinte que dans le cadre du développement de la sphère autonome, où des relations de solidarité et de réciprocité permettraient aux individus de satisfaire leurs besoins par des échanges indépendants des logiques marchandes et/ou étatiques (Lechat, 2007, p10). A cette dimension individuelle de l'autonomie se greffe donc une dimension collective qui se rapporte à des notions de démocratie directe et d'autogestion.

D'un point de vue politique, cette autonomie suppose que les citoyens soient maîtres de la finalité qu'ils désirent donner à leur vie et à leur communauté, qu'ils en comprennent pleinement et intuitivement les tenants et aboutissants (Gorz, 1992). Ceci passe par une décentralisation du pouvoir permettant une véritable souveraineté et participation citoyenne. Cette décentralisation doit, selon l'écologie politique, se faire sous la forme d'un « fédéralisme intégral » où la décision est toujours prise au niveau le plus proche de la base et où la fédération constitue l'association de petites collectivités (Gerber, 2013, p123). L'appropriation des règles collectives par la participation active des citoyens aboutirait à un renforcement du sentiment d'appartenance à une collectivité humaine et créerait ainsi des liens sociaux forts et un esprit de coopération (Ecolo, 2013, p12).

Cette appropriation de la politique par les individus eux-mêmes se répercuterait dans la sphère économique à travers l'autodétermination des besoins et des moyens pour les satisfaire. Ainsi, la production serait subordonnée aux besoins effectifs et ressentis, contrairement à la tendance actuelle. D'un point de vue écologique, cette dynamique aboutirait *in fine*, selon une logique de suffisance, à l'auto-limitation de la consommation de ressources, bien plus efficace en terme de durabilité que l'imposition par un pouvoir extérieur. Pour ce faire, une association entre producteurs et consommateurs est nécessaire afin de déterminer collectivement et souverainement quoi et comment produire et consommer. L'appropriation par les individus de leur « monde vécu » doit également passer par une réappropriation de leur temps en réduisant le temps du travail salarié hétéronome (au service d'un tiers ou de la société) pour permettre la création d'espaces d'autonomie dans lesquels les individus puissent se consacrer à l'activité de leur choix, y compris des autoproductions de biens et de services qui réduiront leur dépendance au marché et leur permettront de reconstituer un tissu de solidarités entre eux (Gorz, 1992).

En résumé, « l'appropriation du monde vécu » par les individus et l'autonomie collective peuvent être rattachées aux principes d'auto-détermination et d'autogestion : grâce à une compréhension intuitive par les individus des tenants et aboutissants de leurs

actes et du monde environnant, ceux-ci doivent être en mesure de définir collectivement et de manière autonome les sens et finalités de leur mode de vie, d'organisation collective, de production et consommation. D'un point de vue économique, cela doit passer par une auto-détermination des productions et consommations et une autogestion des moyens de production. D'un point de vue politique, l'appropriation renvoie à des notions de souveraineté populaire et de démocratie directe et participative.

d. Critiques de la société industrielle

Cette définition positive de l'autonomie s'appuie sur une critique de la société industrielle qui, à bien des égards, abrite la cause de la désappropriation et du manque d'autonomie.

La raison première de cette perte d'autonomie réside dans la délégation de la satisfaction de l'entièreté des besoins aux institutions tant économiques qu'étatiques.

« (...) Pour la satisfaction de tout besoin, l'individu a d'abord été réduit à dépendre des institutions et d'outils géants qui échappent à son contrôle et à sa prise. (...) Rendu passif, il est amené à ne réclamer qu'une « prise en charge » plus complète et meilleure de ses besoins par les méga-institutions dispensatrices de biens. » (Gorz, 1978, p66)

C'est ce qu'Illich nomme le « monopole radical » des institutions qui transforment les individus en consommateurs passifs, dépourvus de cette capacité de faire pour eux-mêmes et pour les autres (Illich, 1975). Ils dépendent désormais d'outils pervertis pour satisfaire tout besoin. L'outil doit être entendu comme tout objet, organisation ou structure, c'est-à-dire tant des biens que des services, pris comme moyen d'une fin (Dardenne, 2005, p9). Le concept d'outil désigne ainsi, dans la pensée de Illich, tout instrument raisonné de l'action humaine, c'est-à-dire mis au service d'une intentionnalité (Illich, 1973, p43). Sous ce concept sont donc rassemblés autant les objets traditionnellement reconnus comme outils (marteau, voiture, stylo,...) que les institutions productrices de biens (usine) ou de services (école, hôpital,...). La société industrielle, en remplaçant le travail humain par des machines et de nouveaux modes d'organisation du travail, a engendré une inversion du rapport entre l'homme et l'outil : le premier est désormais asservi par le second. Par exemple, la critique écologiste traditionnelle du nucléaire repose sur le fait que les centrales ne sont pas des moyens au service de buts qui pourraient être atteints par d'autres voies. Au contraire, cet outil s'est transformé en

moyen qui prédétermine les buts à atteindre et impose un certain type de société à l'exclusion de tout autre (Gorz, 1978, p114).

Or, les outils, en imposant certaines manières de faire, ne permettent plus aux individus et aux communautés de définir de manière autonome les finalités et moyens qu'ils souhaitent achever.

« Lorsque j'agis en tant qu'homme, je me sers d'outils. Suivant que je le maîtrise ou qu'il me domine, l'outil me relie ou me lie au corps social. Pour autant que je maîtrise l'outil, je charge le monde de mon sens, pour autant que l'outil me domine, sa structure me façonne (...) L'outil industriel me dénie ce pouvoir ; bien plus, à travers lui, un autre que moi détermine ma demande, rétrécit ma marge de contrôle et régit mon sens. »

(Illich, 1973, p44)

Dans la sphère économique, cette délégation du pouvoir autonome passant par une perversion de l'outil s'est petit à petit imposée, d'abord à travers de nouveaux processus de production, ensuite dans la détermination même des biens à produire et donc par extension, des besoins à satisfaire. Au niveau des processus, c'est notamment la division du travail et la spécialisation des tâches qui sont blâmées. En se concentrant sur une étape de la production, l'ouvrier perd non seulement la possibilité d'être polyvalent, « touche à tout », mais, surtout, il est dépossédé des finalités de production en ne produisant qu'une pièce sans valeur d'usage, qui n'acquiert d'utilité qu'une fois assemblée. Le travailleur ne produit rien de ce qu'il consomme et ne consomme rien de ce qu'il produit. En ce sens, en plus de la critique marxiste de l'expropriation des moyens de production des travailleurs, l'écologie politique dénonce l'expropriation de ses finalités. La définition même des biens à produire a ainsi échappé aux individus.

De plus, la marchandisation croissante de secteurs autrefois assurés de manière autonome, indépendante et basée sur la réciprocité a ôté aux individus la possibilité de satisfaire eux-mêmes leurs besoins, même les plus basiques. Cette domination de l'outil marchand instaure la consommation obligatoire, c'est-à-dire transforme l'individu en consommateur passif d'une production de masse que seules les grosses industries peuvent assurer. L'environnement lui-même, en passant du statut de bien commun à celui de ressource productiviste et appropriable, devient une source de dépendance à la sphère marchande (Craps, 2008, p11).

« Si les gens ne chantent plus mais achètent des millions de disques où des professionnels chantent pour eux, s'ils ne savent pas s'alimenter mais paient le médecin et l'industrie pharmaceutique pour se faire traiter contre les effets d'une alimentation malsaine, s'ils ne savent pas élever leurs enfants mais louent les services de puéricultrices diplômées d'état, s'ils ne savent pas réparer ni un poste TSF, ni un robinet, ni soigner une foulure, ni guérir sans médicaments, ni faire pousser une salade, c'est que l'école a pour mission inavouée de livrer aux industries, aux commerces, aux professions patentées et à l'Etat, des travailleurs, consommateurs, clients et administrés sur mesure. »
(Gorz, 1978, p45)

Cette soumission de l'individu à l'hégémonie du secteur marchand prend source dans la structure même des institutions de nos sociétés, non limitée aux institutions économiques. Si le manager est le seul au sein de l'entreprise à véritablement saisir la finalité de la production spécialisée de chaque tâche, l'état joue un même rôle paternaliste à l'échelle du pays. Ainsi, les institutions créées pour prendre en charge la vie des gens (leur éducation, leur santé, leur logement, etc.) engendrent la dépendance, l'impuissance et la passivité des individus. L'école concourt également à cette subordination des individus à la sphère marchande ou à la prise en charge institutionnelle en créant une armée d'incompétents, dépourvus des savoirs et savoir-faire pour satisfaire leurs besoins élémentaires ou superflus (Craps, 2008, p14).

Illich concentre ces délégations des capacités autonomes dans une critique de la domination professionnelle, de « l'expertocratie ». Selon lui, le système industriel a concentré dans les mains des experts le monopole de la définition des besoins et des moyens de les satisfaire. Il en découle une complexification du monde social qui devient difficilement saisissable pour tout un chacun (Craps, 2008, p15).

La théorie économique elle-même est ancrée dans une logique de désappropriation de l'économie. Enlisée dans une logique macro, elle dénie toute possibilité pour les individus d'y avoir prise. En tant que discipline scientifique, elle ne s'applique ni à la famille ni aux communautés assez petites pour régler d'un commun accord le mode de coopération des individus et leurs échanges. « L'économie politique ne commence que là où la coopération et la réciprocité cessent. » (Gorz, 1978, p20).

En résumé, la critique écologiste de la société industrielle tient essentiellement en une condamnation du paternalisme et de l'aliénation du pouvoir autonome des individus que ce modèle de société induit. Désormais dépendants des institutions économiques et étatiques – et de leurs outils –, les individus ont ainsi perdu la capacité de s'organiser

collectivement pour définir et satisfaire leurs besoins. Afin de s'extirper de ce modèle aliénant, les penseurs de l'écologie politique proposent un modèle alternatif qui sera présenté dans la partie qui suit.

e. La transition de la société industrielle à la société autonome.

Dans *La Convivialité*, Illich entame une recherche critique sur le monopole du monde industriel et sur la possibilité de définir conceptuellement d'autres modes de production post-industriels (Illich, 1973, p9). La première étape pour envisager cette transition, pour Illich comme pour Gorz, consiste en la *nécessaire subversion par l'imagination* (Gorz, 1978, p70). « *L'essentiel n'est pas de définir un nouveau projet politique cohérent mais de proposer une attitude imaginaire nouvelle, radicale et subversive qui, seule permettra de transformer la logique de notre évolution.* » (Gorz, 1978, p69) En effet, un des obstacles majeurs à un renversement de la société vers plus d'autonomie réside dans l'impasse conceptuelle dans laquelle nous enferme la société industrielle. En se présentant comme seul mode d'organisation possible, la société industrielle a ainsi brisé toute possibilité d'imaginer des alternatives. C'est, selon Illich, la double force de nos institutions : d'une part nous imposer certains choix, d'autre part, limiter le champ de l'imaginaire (Craps, 2008, p16). Cette nécessaire révolution culturelle se retrouve également dans le Manifeste du parti Ecolo :

« Apprendre à vivre à l'intérieur des limites de la biosphère constitue sans doute la plus grande des révolutions mentales qu'ont à affronter les sociétés humaines. Pour ce faire, la seule prise de conscience des limites ne suffit pas : c'est notre rapport à la nature, fondé sur l'exploitation et l'épuisement qu'il s'agit de revoir. »
(Ecolo, 2013, p18)

La transition passera donc premièrement par un changement intégral du système de valeurs : en effet, les solutions aux problèmes environnementaux nécessitent des mesures urgentes et radicales qui vont souvent à l'encontre des valeurs que, dans notre société industrielle, nous avons appris à regarder comme fondamentales (Goldsmith et Allen, 1972, p116). Ces changements de valeur doivent être assimilés et poursuivis par les individus eux-mêmes car ils exigent certaines « restrictions » qui ne seront acceptées que par un contrôle intériorisé et non par une imposition extérieure. Parmi ces valeurs qui doivent être changées, c'est notamment les notions d'autorité, de hiérarchie, de propriété

et de matérialisme qui entravent l'évolution vers plus d'autonomie (Bookchin, 1982, p439).

Si l'écologie politique axe son plaidoyer sur un changement des mentalités, le nécessaire changement technologique n'est pas pour autant dénié, contrairement à la fréquente assimilation de l'écologisme à une certaine technophobie (Gerber, 2013, p56). On l'a vu, la relation entre l'homme et l'outil, selon que le premier dompte le second ou l'inverse, est déterminante pour l'autonomie des individus. Ainsi, aucune technologie ne peut être considérée en soi comme bonne ou mauvaise : elle ne peut être jugée que par l'usage qui en est fait (Bookchin, 1976, p80). L'essentiel de la question est donc de savoir comment et à quelles fins sont développés et utilisés les outils. Cette réflexion doit être menée en terme de besoins technologiques réels ainsi que par rapport aux conséquences de l'application de ces technologies tant au niveau social qu'environnemental. Contrairement à une idée répandue, l'écologie politique dont il est ici question ne s'oppose donc pas fondamentalement au développement technologique mais impose certaines précautions pour que celui-ci soit au service de l'homme et non l'inverse.

Pour permettre l'autonomie, deux conditions s'imposent à la détermination des outils nécessaires. Premièrement, cette détermination doit être extirpée de l'imposition experte et remise aux mains des citoyens, conformément au principe de fédéralisme intégral où les décisions sont prises au plus proche de la base. Par conséquent, « *une technologie libératrice présuppose des institutions libératrices* » (Bookchin, 1982, p328).

« Pour pouvoir améliorer la qualité de la vie et assurer un développement éthique, il est impératif de retrouver une mainmise populaire sur la technologie, de renouer le lien entre concepteurs et utilisateurs. Il faut sortir la recherche scientifique et son application industrielle de la logique militaire et/ou commerciale qui domine présentement »

(Gerber, 2013, p62).

Deuxièmement, les outils employés doivent satisfaire certaines conditions : être au service de la personne intégrée à la collectivité et non au service d'un corps de spécialistes, utilisables et contrôlables au niveau du quartier ou de la commune, ne pas être destructeurs du milieu de vie... (Gorz, 1978, p27). Le but étant de rendre les outils techniques adaptables, faciles à comprendre, à manier, à réparer pour en faciliter la production et l'utilisation au niveau local.

Plusieurs changements structurels naissent de ce renversement des mentalités, combinés à une inversion des outils.

Premièrement, ces changements structurels doivent s'appuyer sur une renaissance de communautés d'entraide et de réciprocité fortes. En effet, l'appropriation du monde vécu par les individus ne peut s'apparenter à une dynamique individualiste, où chacun tenterait d'imposer les finalités qu'il souhaite atteindre. Des communautés de petite taille permettraient ainsi d'accorder les différentes visions des individus, au travers des normes, habitudes et règles partagées. Ces communautés représenteraient un tissu de relations sociales que les individus établissent entre eux et qui ne doit son existence ni à la médiation ni à l'acte institutionnel de l'état : ce sont toutes les relations fondées sur la réciprocité et le volontariat, non sur le droit et l'obligation juridique (Gorz, 1978, p46). Pour Bookchin, l'assise locale de l'organisation de la société est fondamentale. Regroupés au sein d'ensembles géographiques et politiques cohérents, les citoyens doivent se réapproprier la mainmise sur la gestion locale des affaires, grâce à un fonctionnement démocratique direct et participatif (Gerber, 2013, p124).

En second lieu, c'est l'organisation économique qu'il s'agit de reformuler. L'organisation économique permettant d'atteindre l'autonomie se résume sous la formule « travailler moins et consommer moins pour vivre mieux » (Gorz, 1978, p178). Une association entre producteurs et consommateurs pour assurer la détermination des besoins à satisfaire, et donc des biens à produire, devrait aboutir à une logique d'auto-limitation. En effet, dans le cadre de l'autogestion préconisée par l'écologie politique, les producteurs associés seront libres d'arbitrer entre la quantité de travail qu'ils jugent acceptables et l'étendue des désirs qu'ils souhaitent satisfaire (Gorz, 1992). C'est seulement de cette manière, selon une règle de suffisance, que pourra être atteinte une économie où la production est subordonnée aux besoins.

Pratiquement, Gorz imagine un système où le strict nécessaire, défini collectivement grâce à la mise en place d'une démocratie directe et participative, serait produit grâce au travail salarié, qui serait réduit à une dizaine d'heures par semaine. En parallèle, le temps libre ainsi dégagé pourrait être consacré à des activités productrices auto-déterminées, où chacun pourrait produire selon sa fantaisie et selon ses propres besoins additionnels. Dans l'extrait qui suit, Gorz illustre ce système à travers l'exemple de la production de chaussures :

« Non rassurez-vous, il ne s'agit pas de revenir à l'agriculture de subsistance ni à l'autarcie des communes ; mais de rétablir un équilibre entre production institutionnelle et autonomie des communautés de base. Supposez que la production sociale institutionnalisée ne porte que sur quatre ou cinq modèles de

base, très durables et répondant aux besoins que, périodiquement consultés, les gens auront exprimés. Voilà pour le nécessaire : il peut être planifié centralement, il peut être assuré en ramenant à une dizaine d'heures par semaine le travail des ouvriers. Pour le reste, le non nécessaire, le superflu, le luxe, vous trouverez à travers le pays de centaines d'ateliers ouverts jour et nuit, équipés de machines intelligentes, robustes, faciles à réparer et à manier : vous y fabriquerez vous-mêmes (après avoir payé la matière première) les chaussures de votre goût. C'est une chose que vous aurez apprise dès l'enfance : confectionner vos vêtements et chaussures, façonner et cuire la glaise, former et ajuster le bois et le métal, faire pousser les légumes, cela fait partie de l'éducation de base.»

(Gorz, 1978, p 103)

L'institution scolaire doit effectivement aussi être repensée à des fins de « capacitation » citoyenne. Comme l'explique l'extrait ci-dessus, la « nouvelle école » assurerait l'instruction des savoir-faire indispensables pour rendre les individus moins dépendants des spécialistes quant à la satisfaction de leurs besoins, et d'ainsi étendre l'autonomie individuelle. Cette instruction à fin de capacité citoyenne ne se limite cependant pas au programme enseigné mais induit également une méthode pédagogique qui favorise le développement de la culture de la participation.

« Les bases du système politique et économique devront donc être enseignées au travers d'une éducation générale poussée (...). Cette formation est vue comme une nouvelle forme de paideia (du nom du parcours d'éducation qui formait le citoyen grec aux multiples connaissances nécessaires à l'exercice de la citoyenneté). Cette formation doit se montrer très diversifiée et aussi complète que possible, autant théorique que pratique (...). Le but étant d'avoir le bagage nécessaire pour défendre son avis et faire des choix éclairés dans les prises de décisions politiques »

(Gerber, 2013, p127)

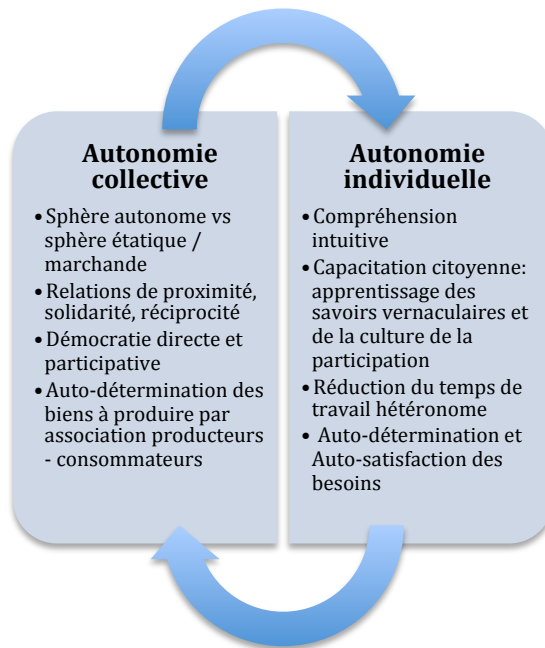


Figure 1 - Récapitulation de la revendication autonome de l'écologie politique

En résumé, l'écologie politique, comme elle est envisagée dans le présent travail, trouve naissance dans une critique de la société industrielle et des dommages environnementaux et sociaux que ce modèle engendre. Pour y remédier, ce courant de pensée revendique une renaissance du pouvoir autonome de la société civile. Cette renaissance implique de repenser en profondeur les modes d'organisation économiques et politiques de la société, à des fins de véritable souveraineté et participation citoyenne. Au vu de ces principes fondateurs de l'écologie politique, ce mouvement s'est souvent vu attribué un statut révolutionnaire, le rapprochant de la gauche autogestionnaire. En effet, il tentait d'établir une corrélation novatrice entre la diminution du travail et celle de la consommation d'une part, et, de autre part, l'augmentation de l'autonomie et de la sécurité existentielle (Villalba, 2012, p28).

f. Discussion

Il est clair que cette notion d'autonomie depuis toujours défendue par les écologistes peut être, à plusieurs égards et à juste titre, questionnée.

La première, et probablement la plus importante interrogation posée à l'écologie politique, renvoie à la qualité écologique de l'autonomie. En effet, comme on l'a vu, des collectivités autonomes, libres de se fixer leurs propres fins et les moyens pour y parvenir, devraient selon la théorie écologiste faire coïncider auto-détermination et auto-

limitation. C'est sur cette hypothèse que l'écologie politique trouve une des bases de son argumentaire en faveur de l'autonomie. Pourtant, rien ne prouve que des collectivités libres de déterminer leurs besoins se dirigeraient spontanément vers des modes d'organisation respectant les limites écologiques de la planète. De prime abord, on pourrait même penser le contraire. En effet, la perspective temporelle des individus contemporains, si elle n'est bridée par aucun impératif, répond plutôt à des intérêts court-termistes et immédiats, sans prise en compte des générations futures, comme l'exigent les nécessités écologiques. Le dogme de la raison prôné par la modernité n'a ici aucune prise tant les émotions et liens socio-affectifs jouent un rôle déterminant dans la définition des besoins. De plus, le projet de développement de la sphère autonome nécessite de faire naître une culture de la participation, long processus réclamant des décennies –voire plus–, alors que les urgences environnementales exigent des mesures radicales et immédiates. Au final, rien ne semble immuniser la sphère autonome des activités polluantes, ni contre l'oppression patriarcale, ni contre l'inefficacité (Van Parijs, 1990, p29). Mais qu'est ce qui lie dans ce cas, les revendications d'autonomie et de respect de l'environnement des courants écologistes ?

Une thèse amenée par Van Parijs affirme que si la défense de l'autonomie et celle de l'environnement sont portées conjointement par le même mouvement, c'est que ceux qui forment ce mouvement ont tout simplement un intérêt dans ces deux revendications. Il s'agirait donc principalement d'une convergence d'affinités : les personnes séduites par les idéaux d'autonomie seraient également celles qui seraient les plus sensibles aux problématiques environnementales. Mais cette thèse ne fait qu'expliquer les causes de cette convergence et n'en démontre aucunement les conséquences (Van Parijs, 1990).

Dans les termes de la théorie économique, c'est une corrélation relevant de la logique qui peut être établie entre autonomie et environnementalisme. En effet, la croissance, symbolisée par une hausse du PIB, représente à vrai dire une augmentation du produit des sphères étatiques et marchandes. Et comme, malgré les espoirs portés au découplage et à la technologie, la croissance est une des causes majeures des impacts environnementaux (Jackson, 2008), il apparaît logique que pour minimiser ces impacts, il faut freiner la croissance, i.e. les activités de la sphère marchande et étatique, et ainsi augmenter l'importance relative de la sphère autonome (Van Parijs, 1990, p16).

Bookchin adopte lui une posture intéressante, relevant davantage de la psychologie. En effet, selon lui, l'auto-détermination des besoins représente même une condition sine qua non pour une gestion rationnelle des ressources. En réalité, c'est parce

que l'individu est sans cesse poussé par la société, la publicité – des forces hétéronomes – à une surconsommation qu'il en vient à poursuivre des besoins excessifs et excédents les limites écologiques. En laissant libre choix, on « guérit » la personne des aberrations du consumérisme effréné et de l'identification d'un bien possédé à une richesse (Gerber, 2013, p71).

L'argumentaire de Gorz en faveur de l'autonomie comme condition d'une autolimitation conforme aux limites écologiques repose sur la règle du suffisant, qui a été présentée dans ce chapitre. Dans le cadre de l'autonomie entendue comme autogestion, les consommateurs associés aux producteurs seront en mesure de déterminer les besoins qu'ils souhaitent satisfaire en parallèle à l'effort qu'ils jugent acceptable de déployer dans ce but. C'est ce qui est entendu par « norme du suffisant », i.e. celle selon laquelle on règle le niveau de l'effort en fonction de la satisfaction recherchée et inversement le niveau de satisfaction en fonction de l'effort auquel on consent (Gorz, 1992).

Les critères définissant la condition autonome retenus dans le cadre de ce travail peuvent également être questionnés. Le premier de ces impératifs appelle à une certaine conscience offrant aux individus les ressources culturelles pour s'orienter dans le monde, donner sens à ce qu'ils font ou comprendre le sens de ce à quoi ils participent. Cette conscience est celle qui est censée permettre aux individus de comprendre et maîtriser l'aboutissement de leurs actes. Face à cette affirmation, on est en droit de se demander si les contraintes et l'aliénation disparaissent, si on en prend conscience. Au vu de la prise de conscience actuelle des conséquences de nos modes de vie et de notre cependant faible capacité à les endiguer, il semble qu'on ne peut établir d'adéquation entre conscience et maîtrise. Cependant, la conscience est ici davantage présentée comme une condition nécessaire mais non suffisante pour mener à l'autonomie.

Une seconde interrogation peut être soulevée quant à la pertinence actuelle des modes d'organisation permettant de mener à l'autonomie collective. L'écologie politique prône en effet depuis ses débuts, un fédéralisme intégral, divisant la société en petites communautés où les décisions sont prises au plus proche de la base. Cependant, les défis d'intégration, de connectivité, d'interdépendance intrinsèques au contexte actuel de globalisation posent problème à cette idée de communautés, qu'elles soient basées sur une appartenance territoriale ou culturelle. Comment articuler ces milliers de communautés entre elles ? Comment s'assurer que cette articulation, assurée éventuellement par une institution supérieure n'aille pas à l'encontre des normes et

objectifs auto-déterminés au niveau local ? Comment insérer dans ce maillage d'appartenances les réalités actuelles d'hyper mobilité?

Tous ces questionnements nous semblent pertinents et légitimes au vu de la définition de l'autonomie ici présentée. L'autonomie y est en effet définie de manière négative, regroupant tout ce qui n'appartient ni à la sphère de l'état ni à la sphère marchande. Or cette définition par la négative permet de rassembler sous ce terme tout et son contraire, et parallèlement, les critiques du tout ainsi que du contraire. Si on s'attèle cependant à une définition positive de l'autonomie, celle-ci se confondrait avec des notions de liberté. Or il apparaît, qu'on ne peut jamais être tout à fait libre, qu'il existe toujours des contraintes et des limites à cette liberté, par le simple fait qu'on n'est pas seul sur cette terre, qu'on habite cette terre. Cette liberté qui exige de n'être entravé dans son action par aucune contrainte n'est même pas désirable si on la rapporte à une autonomie par rapport aux limites imposées par l'écosystème terrestre.

L'avantage de la notion d'autonomie sur celle de liberté, c'est qu'elle renvoie de manière systémique à la notion contraire, à savoir celle d'hétéronomie, d'interdépendance. Il apparaît que dans la réalité, on n'est vraiment autonome que lorsque s'établit vis-à-vis d'un pouvoir éventuellement coercitif, une relation de dépendance mutuelle qui fait cohabiter les intérêts de chaque partie. L'autonomie permet donc de penser le système de relations dont elle est fonction et donc les interdépendances à réguler voire les coopérations à développer (Carlier, 2009, p25).

En résumé, le problème posé par l'écologie politique est celui des modalités pratiques qui permettraient à la fois l'organisation du monde vécu par l'autonomie individuelle et collective et à la fois le respect des limites écologiques imposées par les écosystèmes. Ces modalités pratiques nous ont semblé trouver promesse dans ce qu'on dénomme « l'économie collaborative » que nous allons explorer dans le chapitre suivant.

Ces pratiques alternatives visent à produire et consommer collectivement, par et pour les individus mêmes. Derrière cette collaboration se trouve donc une volonté de s'affranchir de l'hégémonie du système économique vertical actuel pour replacer le pouvoir dans les mains des individus et des communautés. En ce sens, le concept émergent d'économie collaborative semble pouvoir remplir les aspirations d'autonomie nourries par l'écologie politique, en permettant aux individus de se réapproprier les sens qu'ils souhaitent accorder à leur vie commune, à leur production et à leur consommation.

II. Economie collaborative

Il est difficile de définir exactement ce qu'est l'économie collaborative tant le terme est utilisé à tout va. Une infinité d'initiatives résolument différentes les unes des autres sont ainsi définies comme collaboratives. Pour vraiment saisir l'essence de cette notion, nous commencerons par en établir la généalogie et tenterons d'y déceler les principes fondamentaux qui permettent de regrouper différentes initiatives sous une appellation commune et ainsi proposer une définition de l'économie collaborative. Après avoir déterminé ce qui les unit, nous examinerons les différentes déclinaisons et applications pratiques de ces principes communs. La fin du chapitre s'attachera à présenter les vertus revendiquées de ces modes d'organisation ainsi que les déviances décriées. Cette analyse critique permettra alors d'évaluer le potentiel de l'économie collaborative pour assurer l'autonomie revendiquée par l'écologie politique.

a. Généalogie

Pour véritablement saisir la signification de la notion d'économie collaborative, commençons par en définir les termes. L'économie, du grec ancien *oikonomia* (administration d'un foyer), fait référence à l'activité humaine qui consiste en la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services. (Larousse). La collaboration, décomposée en *cum* (avec) et *laborare* (travailler), est définie comme un processus par lequel plusieurs personnes ou organisations s'associent pour effectuer un travail suivant des objectifs communs (Larousse). Partant de cette sémantique, la notion d'économie collaborative demeure large et imprécise : travailler ensemble pour assurer la répartition des ressources. Et de fait, la première mention d'actes de « consommation collaborative » est généralement attribuée à Felson & Al., en 1978, qui la qualifie alors « d'événements dans lesquels une ou plusieurs personnes consomment des biens ou des services économiques dans un processus qui consiste à se livrer à des activités communes ». Cette définition encore vaste repose essentiellement sur des activités conjointes entre connaissances, entre cercles de proches, comme l'exemplifie Felson : boire une bière avec des *amis*, manger un repas avec des *parents*, utiliser la machine à laver pour les lessives *familiales* (Felson et Spaeth, 1978). Cependant, depuis cette première mention et particulièrement à l'aune des années 2000, le terme a été utilisé pour recouvrir une toute autre dimension, étendue au delà du cercle de proximité directe de l'individu. En effet, l'avènement du net et des technologies de la

communication a permis d'étendre la collaboration à un cercle toujours plus large d'individus. Les réseaux sociaux et systèmes de profil associés, d'évaluation réciproque des utilisateurs ont ainsi permis la confiance entre inconnus (Schor *et al.*, 2015, p14). Ils ont également permis d'atteindre la masse critique nécessaire à la viabilité de certaines initiatives. Cette connectivité directe entre individus étrangers l'un à l'autre s'est affirmée sur le net à travers des plateformes *pair-à-pair* ou P2P (de l'anglais *peer-to-peer*). La particularité de ces architectures informatiques pair-à-pair réside dans le fait que les données puissent être transférées directement entre deux postes connectés au réseau, sans transiter par un serveur central (Figure 1). En découle une organisation horizontale entre les pairs qui ne doivent plus transiter par une entité centralisée pour organiser leurs échanges. C'est là l'origine du terme *pair* (de l'anglais *peer*) que l'on trouve dans pair-à-pair : les communications et les échanges se font entre des nœuds qui ont la même responsabilité dans le système (Bauwens, 2011).

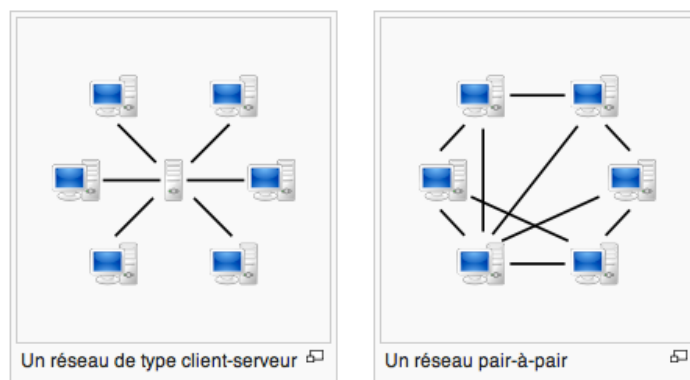


Figure 2. Illustration des plateformes pair-à-pair

Partant de cette structure horizontale, l'économie collaborative voit donc ses prémisses dans la culture informatique. Le partage en ligne de fichiers, codes, vidéos, connaissances s'est ensuite étendu à d'autres aires physiques de notre vie quotidienne : covoiturage, échanges de livres, de vêtements, potagers collectifs, ... (Botsman et Rogers, 2010, p.xx) Ces nouvelles dynamiques permises par les innovations technologiques font donc également écho à des principes organisateurs dépourvus de cyber-dimension : organisation horizontale, désintermédiation, circuit court et direct se retrouvent également appliqués dans des dynamiques collaboratives dont l'existence est indépendante du recours au numérique. Si les évolutions technologiques sont déterminantes pour l'émergence de ces nouvelles pratiques collaboratives, elles n'en sont donc pas les seules

causes. Bauwens identifie cinq facteurs menant à ces nouvelles pratiques économiques (Bauwens, 2012, p132) :

- un shift culturel vers le « post-matérialisme », où l'accès devient plus important que la propriété, notamment engendré par la révolution web 2.0.
- une réduction drastique des coûts de transaction, de coordination et de communication que permet une association en Peer to Peer
- une conscience accrue de la détérioration écologique, qui pousse les consommateurs à vouloir aller à l'encontre du schéma « surproduction / sous-utilisation »
- la nécessité de résilience locale en période de difficulté économique et la volonté de trouver des alternatives suite à la crise de 2008
- la découverte du potentiel économique des initiatives de collaboration, suite au succès d'entreprises telles que Airbnb.

Sur la plupart des sites internet d'initiatives collaboratives, on retrouve en effet ces motivations : faire des économies, trouver un revenu supplémentaire, préserver l'environnement, ... De plus, le critère social est souvent mis en avant, avec une volonté affichée de « faire revivre le lien social » et de permettre l'accès à tous, dans un souci d'équité et d'économie sociale. L'économie collaborative est aussi parfois présentée par ses acteurs comme un moyen de revendication, de résistance presque, au modèle dominant afin de refonder la démocratie.

On peut donc voir l'économie collaborative comme l'héritage culturel non seulement de développements technologiques récents (plateformes P2P, logiciels libres, NTIC,...) mais aussi d'innovations sociales et comportementales. D'un côté, l'avènement de l'économie collaborative semble naître de la prise de conscience des citoyens des conséquences environnementales et sociales de leur consommation et du modèle économique qui les sous-tend. La volonté de s'extraire de ce modèle par de nouvelles pratiques a pu s'appuyer sur des innovations technologiques permettant une organisation alternative des rapports de production – consommation. Dans l'autre sens, les nouveaux outils de communication ont à leur tour permis de nouvelles pratiques. La désintermédiation est ainsi naturellement rendue possible par l'existence d'Internet, l'essor du Web mobile, le paiement en ligne et l'évaluation réciproque des utilisateurs (Botsman et Rogers, 2010, p44).

b. Définition et principes fondamentaux

Activité commune, mise en réseau, désintermédiation, horizontalité, voilà les éléments phares qui pourraient aboutir à une définition de l'économie collaborative. Ainsi, selon Rachel Botsman l'économie collaborative est « une économie construite sur des réseaux d'individus et de communautés, par opposition à des institutions centralisées, et qui transforment la manière dont nous produisons, consommons, finançons et apprenons » (Botsman, 2013).

L'économie collaborative regroupe donc des pratiques économiques alternatives qui visent à permettre aux particuliers d'assurer eux-mêmes les activités économiques (production, distribution, échange, consommation) sans passer par des intermédiaires centralisés et spécialisés, grâce à la mise en réseau et la coopération. Dans la pratique, ces nouvelles dynamiques économiques s'expriment à travers des initiatives aussi nombreuses que variées mais reposent sur des principes communs, déjà abordés dans la généalogie, que nous allons présenter plus en détails ci-après.

En préambule, il est important de rappeler que l'essence de ces alternatives économiques trouve source dans la collaboration entre individus et communautés. Ceci implique que de nombreuses variantes existent et que les principes ici présentés se déclinent de nombreuses manières, s'éloignant plus ou moins des idées fondatrices, donnant lieu à des initiatives hybrides. Il faut donc comprendre dans les principes théoriques exposés ci-après une sorte d'idéal type duquel s'éloignent plus ou moins les pratiques réelles.

Organisation Horizontale

Grâce à la dynamique introduite par les plateformes du net et la mise en réseau « *Peer to peer* », l'économie collaborative s'appuie sur une organisation horizontale, dépourvue de centre unique de décision et privilégiant au maximum l'activité autonome et décentralisée des acteurs (Masset et Luyckx, 2014, p6). Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent en effet aux individus de s'engager dans une connectivité directe entre eux. Cette connectivité rend possible une interaction permanente entre les consommateurs mais aussi avec les producteurs. A terme, cette interaction même donne lieu à la possibilité de collaborer pour créer de la valeur collective en tant que communauté (Bauwens, 2012, p23).

Cette organisation horizontale induit donc un nouveau mode de gouvernance. Cette horizontalité mène en effet à ce que certains appellent une « économie de l'intention »

(Bauwens, 2012, p20) conforme à la règle de suffisance selon laquelle les besoins exprimés déterminent ce qui est produit. La finalité dirigeant le processus de production est donc définie par les citoyens eux-mêmes, selon les valeurs et aspirations de la communauté.

Communauté

Cette dynamique horizontale repose sur une organisation des citoyens en réseau ou en communauté. Les liens entre les membres de ces organisations peuvent être plus ou moins forts, réels ou virtuels. On peut ici introduire la différence parfois faite entre l'économie collaborative et l'économie de partage. L'économie de partage rassemble les initiatives qui organisent le partage d'un bien, sans nécessiter d'interaction forte entre les intervenants. Les individus y sont plus isolés et individuellement motivés (Vanlorqueren, 2014, p3). Ces initiatives peuvent potentiellement s'éloigner du principe d'organisation horizontale : ne nécessitant pas de liens personnels entre les participants, le passage par l'intermédiaire d'un administrateur de plateforme ne représente pas un obstacle à leur interaction. A l'inverse, les initiatives recensées comme véritablement collaboratives sont elles basées sur des dynamiques sociales qui impliquent des relations personnelles directes entre les participants. Pour caractériser les dynamiques ayant idéalement cours dans des initiatives collaboratives, nous ferons appel à la « *community theory* ». En effet, en tentant de définir ce que représente une communauté, les théoriciens de cette discipline ont recensé diverses caractéristiques dont certaines peuvent être appliquées aux dynamiques sociales se manifestant dans l'économie collaborative. Dans le cadre de la définition de cette dernière, ce sont notamment des notions de reconnaissance d'intérêts et/ou d'objectifs communs (Wood et Judikis, 2002), de proximité relationnelle, de climat de confiance et de réciprocité (Celata *et al.*, 2015) qui peuvent être retenues. James S. Coleman relève également une caractéristique des initiatives collaboratives à travers sa définition de la communauté basée sur une détention commune de biens tangibles (propriété familiale, pâturages communs...), intangibles (idées, croyances, normes, tradition,...) ou à une action commune (Wood et Judikis, 2002, p9). En ce sens, l'économie collaborative peut être assimilée à l'économie de partage, par la détention commune de biens, mais avec une dimension interpersonnelle supplémentaire.

Cependant, dans le contexte actuel de multiplicité de réseaux auxquels les consommateurs peuvent s'assimiler, la notion de communauté doit être nuancée quand il s'agit d'économie collaborative. Le concept de capital social semble alors plus approprié,

représentant les connections entre des individus, des réseaux sociaux et les relations de réciprocité et de confiance qui en découlent (Putnam, 2000, p19). Sans être un ensemble homogène unifié par des normes et règles partagées, la communauté de l'économie collaborative se présente davantage comme un maillage de relations sociales, personnelles et informelles, tissées entre des individus.

Mutualisation

La collaboration s'exerce aussi bien au travers de la mutualisation de biens matériels qu'immatériels (biens physiques et connaissances), tant en amont qu'en aval du processus de production. En amont du processus, les moyens de production sont mis en commun : qu'il s'agisse de plans, design, processus (immatériel) ou d'outils matériels. Outre ce partage de moyens, la production peut s'axer sur la création de valeurs collectives, donnant lieu à des biens communs. En aval, au niveau de la consommation, la primauté accordée à l'usage plutôt qu'à la propriété mène à la mutualisation de l'accès aux services rendus par les biens de consommation, même si la propriété reste parfois individuelle.

On retrouve ici la logique de partage qui sous-tend les initiatives collaboratives. Théorisé par Belk (Belk, 2010), le partage peut être défini comme le processus de distribuer aux autres pour leur usage ce qui nous appartient. En ce sens, ce modèle de distribution implique une propriété conjointe ou éventuellement multiple et se différencie ainsi des modèles de marché qui privilégient la propriété privée (Albinsson et Perera, 2012, p306). L'économie collaborative ne se limite pas au partage comme mode de distribution ou de consommation, le partage peut également être appliqué aux unités de production à travers le partage des bénéfices, de la propriété de l'entreprise, des stocks et autres moyens de production (Belk, 2007, p127).

Logique de réciprocité

La collaboration, le partage entre pairs sont au cœur de l'économie collaborative. Cette idée de partage s'ancre dans un désir de dépasser les logiques marchandes pour introduire une réciprocité entre pairs. La réciprocité est ainsi entendue dans le sens de la réciprocité généralisée de Sahlins qui la définit comme une transaction supposée altruiste au vu du caractère imprécis de l'obligation de retour (Sahlins, 1972). La dimension matérielle de la transaction est ainsi contrebalancée par une dimension sociale importante. Au regard des logiques de marché, où la valeur d'échange – i.e. monétaire – représente la mesure prévalante d'équivalence, l'économie collaborative s'inscrit dans

une logique privilégiant la valeur d'usage et celle de l'interaction humaine (Belk, 2007, p127).

Encore une fois, il est essentiel de rappeler que ces principes, ancrés dans la théorie, se déclinent dans la pratique en de nombreuses variantes. Bien qu'initialement portée par des « pairs », l'économie collaborative se voit aujourd'hui déclinée en des systèmes complexes qui combinent souvent des communautés, associations sans but lucratif et coalitions entrepreneuriales, en proportions variables (Bauwens, 2012, p24). La différence ici faite entre économie de partage et économie collaborative, entre relations superficielles et liens interpersonnels forts, se traduit en réalité par une large palette d'adaptations hybrides. L'organisation et le mode de gouvernance horizontal varient également en fonction des acteurs impliqués, de leur interaction et des mécanismes de prises de décision et de définition de finalités. Au final, la mutualisation et la primauté de l'accès demeurent la composante majoritairement appliquée, même si certaines initiatives la poussent plus loin que d'autres.

Les tableaux ci-dessous (Figure 3) résument les déclinaisons de ces principes fondamentaux. Pour plus de clarté, nous avons illustré ces déclinaisons sur deux tableaux différents : l'un reprenant les principes sociaux (mode de gouvernance et types de relations interpersonnelles) l'autre représentant les principes plus matériels (type de mutualisation et objectif poursuivi). Dans chaque tableau, les initiatives qui appliquent de manière la plus poussée ces principes se retrouvent au centre. Aux extrémités, les initiatives qui s'en éloignent et semblent se rapprocher davantage des pratiques économiques conventionnelles.

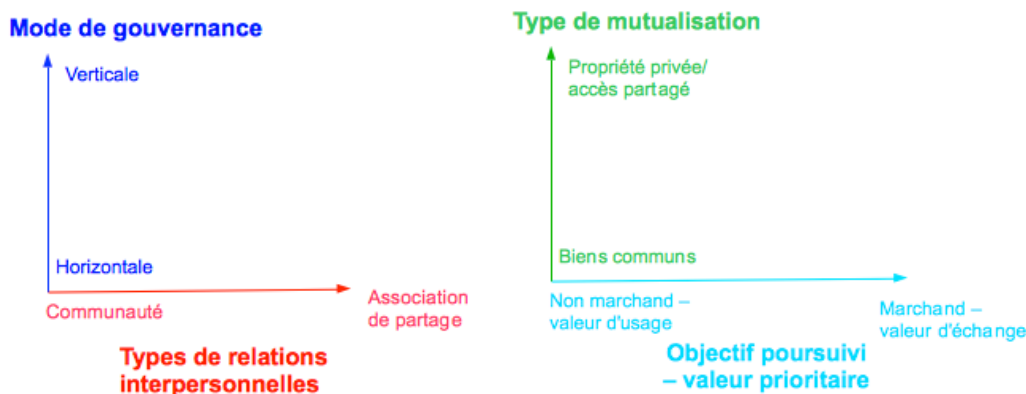


Figure 3 - Déclinaison des principes de l'économie collaborative

Le type de relations interpersonnelles oscille ainsi entre d'une part une simple association de partage, où les interactions entre les acteurs se résument au partage matériel d'un bien à travers une plateforme et de l'autre, une forme de communauté de collaboration qui implique des liens forts entre les membres. Ces différentes mises en relation impliquent à leur tour des modes de gouvernance distincts : une organisation horizontale dans le cas des communautés fortes, où la finalité et les moyens pour y parvenir sont définis collectivement par les membres, une organisation plus verticale dans le cas de plateformes de partages orchestrées par les détenteurs de celles-ci.

L'objectif poursuivi varie également : on voit ainsi généralement un but lucratif sous-tendre les initiatives instrumentées par un pouvoir organisateur central dans la logique verticale, privilégiant la valeur d'échange, alors que les communautés orientées autour d'un projet commun semblent généralement vouloir s'extraire de cette logique marchande et ainsi engendrer une création de valeur au-delà de la simple valeur économique.

La mutualisation, principe relativement constant à toutes les initiatives, se voit appliquée à des degrés variables : au centre, les communs abolissent l'opposition entre propriété publique et privée au profit d'une détention et d'une gestion collective des ressources. A l'autre extrémité, la propriété privée reste majoritaire et seul l'accès est mutualisé, par la location ou la performance de service par exemple.

c. Applications pratiques

Voyons maintenant de manière concrète, comment ces principes sont incarnés par diverses initiatives dans les différents secteurs économiques.

On distingue généralement quatre grands secteurs de l'économie collaborative (Figure 4) : la consommation collaborative, la production collaborative, le financement participatif et la connaissance participative (Vanloqueren, 2014, p4).

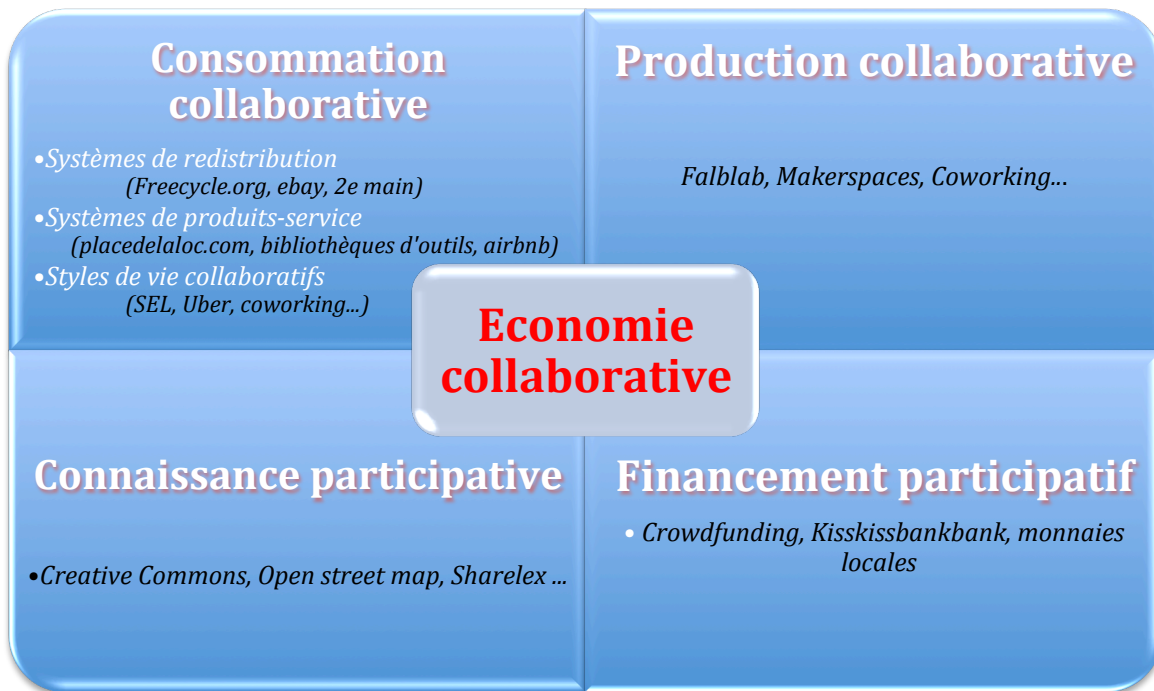


Figure 4 - Les quatre secteurs de l'économie collaborative

La consommation collaborative, par le plus connu et le plus étendu de l'économie collaborative, regroupe un large spectre de pratiques différentes avec comme caractéristiques communes d'être centrées autour des réseaux et de l'appartenance à une communauté et de privilégier l'usage plutôt que la propriété (Botsman et Rogers, 2010, p.xvi). A la suite d'un influent ouvrage de Rachel Botsman¹, on reconnaît généralement trois grands ensembles de pratiques dans la consommation collaborative :

- Les systèmes de redistribution permettent à des biens matériels d'être redistribués. Cette redistribution peut passer par différents mécanismes, monétarisés ou non - location, prêt, troc, marché de seconde main – et concernent

¹ Botsman, R. et Rogers, R. (2010). *What's mine is yours : the Rise of Collaborative Consumption*, HarperBusiness

une grande variété de types de biens : vêtements, alimentation, outils, livres, machines,... *Freecycle.org* en est une version numérique connue qui permet à chacun de donner gratuitement et sans contrepartie des objets à d'autres personnes dans leur groupe local. *Ebay* en est une version commerciale. On retrouve également dans cette catégorie les magasins et événements de seconde main, comme les *vide dressing* par exemple.

- Les systèmes qui transforment des produits en services permettent l'usage d'un bien dont on n'est pas propriétaire. L'idée de base derrière ce système repose sur le fait que, dans la majorité des cas, les usagers ne recherchent pas la propriété du bien en elle-même mais plutôt le service que ce bien assure. De très nombreuses plateformes ont ainsi vu le jour pour permettre à ceux qui n'en ont pas la propriété, l'usage de moyens de transport, d'outils, d'espaces... Cet accès peut se faire sous la forme d'une location temporaire, comme le propose le site *placedelaloc.com* ou les bibliothèques d'outils qui se mettent en place en Amérique du Nord. *Airbnb*, qui permet aux particuliers de louer leur logement, rentre également dans cette catégorie. L'accès au service rendu par un bien de consommation peut aussi se faire sous la forme d'un usage partagé comme c'est le cas du covoiturage par exemple.
- Les styles de vie collaboratifs concernent les échanges et partages de ressources immatérielles comme le temps, l'espace et les compétences. Les SEL (système d'échange local), par exemple, fonctionnent sur le principe des bourses de temps où une heure de service par un membre de la communauté peut être échangé contre une heure de service d'un membre compétent dans un autre domaine. *Uber*, plateforme mettant en relation des chauffeurs et utilisateurs, applique ce principe de services entre particuliers au domaine du transport. Les espaces de coworking permettent de profiter non seulement d'une infrastructure physique commune mais également des compétences des autres « coworkers ».

Les deux premiers ensembles – système de redistribution et système de produit-service – semblent davantage enclins à glisser vers une économie de partage comme définie ci-dessus car ils sont principalement axés sur un partage matériel. La troisième catégorie au contraire, étant relativement dépourvue de dimension matérielle, renferme le potentiel pour la création d'interactions sociales fortes et le développement de dynamiques de communauté.

La production collaborative permet par l'échange entre individus la création matérielle et immatérielle : production collective de biens mais aussi partage des processus de cette production à travers les plateformes de partage. Elle se traduit essentiellement par le mouvement des makers avec la promotion du « Do It Yourself » (DIY) et du partage de savoir-faire (Masset & Luyckx, 2014, p4). On voit ainsi aujourd'hui se développer des espaces où sont mutualisés les moyens de production et où la proximité permet l'échange de savoirs particuliers : Fablab, Makerspaces ou encore espaces de Coworking. Ces espaces s'appuient également parfois sur les évolutions technologiques qui permettent de produire à petite échelle et localement des biens personnalisés, comme l'imprimante 3D par exemple.

Cette production collaborative s'appuie donc sur une connaissance collaborative, basée sur l'idée d'universalisation des savoirs, affranchie de propriété intellectuelle. On retrouve ici les origines de l'économie collaborative ancrées dans le mouvement des hackers qui a introduit l'open source (Botsman et Rogers, 2010, p10). *Wikipédia* en est probablement l'exemple le plus connu. *Creative Commons* permet également la mise en commun de millions de travaux de tous horizons, depuis les chansons et vidéos aux matériels scientifiques et académiques, au travers de licences libres. Au-delà du partage des savoirs individuels, la connaissance collaborative relève aussi d'une production collective de savoirs dans les domaines les plus variés. Le projet « *Open street map* » par exemple s'appuie sur la collaboration entre des milliers de volontaires pour créer une carte du monde à partir des connaissances locales de chacun. Le dispositif « *Sharelex* » est lui conçu comme une construction collaborative d'outils pour aborder les questions légales et juridiques.

Enfin, le financement collaboratif regroupe l'ensemble des systèmes qui offrent la possibilité de trouver un financement auprès d'autres citoyens, sans intermédiation d'une banque (Bauwens, 2012, p229). L'application la plus connue de ce mode de financement est le crowdfunding (financement par la foule) comme *Kisskissbankbank*. Le prêt entre individus s'est également développé. Une autre dimension de ce « financement collaboratif » repose dans l'émergence actuelle de monnaies alternatives.

d. Vertus

L'émergence de ce modèle économique alternatif est présentée par ses défenseurs comme éminemment bénéfique pour l'environnement. Intuitivement, une organisation de partage de l'économie devrait en effet permettre d'en réduire l'empreinte écologique. En mutualisant les biens de consommation ou en leur offrant une seconde vie, le partage permet un découplage entre satisfaction des besoins et consommation de ressources et d'énergie : moins de biens pour satisfaire davantage de personnes (Weingartner, 2013, p25). De la même manière, la quantité de déchets est également minimisée. Une quantité moindre de production et de traitement des déchets implique également une minimisation du transport nécessaire, d'autant que le partage s'organise généralement à des échelles de proximité géographique. Ainsi, la désintermédiation conduit à l'application maximum des principes de circuit court et d'économie locale (Demailly et Novel, 2014, p22).

De plus, au delà des aspects bénéfiques du point de vue environnemental, l'économie collaborative est souvent présentée comme une révolution (Rifkin, 2011) bouleversant non seulement nos modes d'organisation économiques mais aussi politiques et sociaux. Réappropriation des moyens de production, de distribution, d'organisation par les citoyens au détriment des grandes entreprises, l'économie collaborative semble promettre des miracles face aux crises actuelles que traversent nos sociétés. Par la recréation de communautés fortes et l'appropriation de l'économie par celles-ci, la collaboration permettrait ainsi la résilience locale face aux crises économiques engendrées par des dynamiques mondiales (Botsman et Rogers, 2010, p51). En offrant de nouvelles opportunités de rencontre, elle permet également de lutter contre l'isolement et de recréer du lien social. Ces nouveaux tissus de solidarité et de proximité donnent également accès à des biens dont la propriété est inaccessible aux plus démunis. En ce sens, l'économie collaborative promet de braver les inégalités sociales et de faire face aux crises économiques (Weingartner, 2013, p39).

e. Déviances

Cependant, de nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour dénoncer les déviances de ces principes collaboratifs, récupérés par les modèles capitalistes traditionnels. Comme nous l'avons vu, les principes fondamentaux de l'économie collaborative ne sont pas suivis à la lettre dans tous les cas et certaines entreprises s'en éloignent même grandement, en poursuivant une dynamique vivement compétitive et axée davantage sur

le profit (Nash *et al.*, 2015, p13). Les multiples avantages proclamés de l'économie collaborative apparaissent alors surtout comme une récupération, sorte de nouvelle vague marketing, sans application réelle des idées initiales de réappropriation par les citoyens et leur communauté.

En ces temps de récession, les premiers blâmes formulés à l'encontre de l'économie collaborative se concentrent sur les dérives économiques de celle-ci. Ce qui est visé, c'est l'utilisation de modèles d'entreprises capitalistes s'éloignant de l'utopie de société collaborative des débuts. *Airbnb* et *Uber* sont les plus souvent – et avec le plus de virulence – pointés du doigt pour leur stratégie motivée par le profit, et non par la collaboration. Alors que ces entreprises génèrent beaucoup de bénéfices, elles ne sont que très peu taxées, du fait d'un vide législatif ou de stratégies délibérées d'évitement de taxes locales par le recours aux paradis fiscaux. Ainsi, ces pratiques sont accusées de mener à la destruction du modèle social en place (Schor *et al.*, 2015, p14). Les récentes grogues des taximen envers *Uber* illustrent bien le danger ressenti par les institutions économiques traditionnelles. En évitant les taxations et en réduisant leurs coûts de fonctionnement au minimum grâce au recours aux internautes, les géants de l'économie collaborative représentent bel et bien une concurrence déloyale pour les secteurs en place (Bauwens, 2012, p24). En effet, la désintermédiation permise par Internet présente un revers de médaille : la saisie de cet outil par de nouveaux acteurs, i.e. les gérants des plateformes mettant en lien les pairs. En se rémunérant grassement par commission sur les transactions, ceux-ci sont accusés de s'accaparer la valeur ajoutée créée par les pairs au profit des actionnaires (Vanloqueren, 2014, p10). Ces entreprises fondent en effet leur profit sur une réduction drastique de leurs coûts de « production », en sous-traitant en quelque sorte le coût de la main d'œuvre et des commodités aux particuliers. Au sein de cette nouvelle sphère économique, la sous-traitance aux particuliers peut devenir dangereuse en l'absence de réglementation. En effet, les règles et normes de travail n'y sont pas (encore) d'application, et bien souvent, les particuliers qui y offrent leurs services se retrouvent sans protection sociale ; les sites de partage semblent alors profiter d'un marché du travail en déclin pour imposer des conditions de travail à bas coût et sans garanties pour les prestataires (Schor *et al.*, 2015, p16).

Les promesses sociales de l'économie collaborative semblent ainsi s'essouffler au profit de la recherche de compétitivité et de rendement maximal. D'un point de vue macro, ces types de déclinaisons de l'économie collaborative mettent à mal le modèle social et les droits sociaux du travail. Mais, au niveau micro, les promesses de récréation

de lien social, de solidarité et de communauté sont également loin d'être atteintes. Bien souvent, les motivations individuelles utilitaristes et économiques prédominent par rapport aux valeurs altruistes et sociales (Robert *et al.*, 2014, p13). De plus, certains partages auparavant assumés par un cercle restreint de proches se trouvent, grâce aux NTIC, transférés à des inconnus, amenuisant ainsi les solidarités traditionnelles de proximité géographique et sociale. Les systèmes d'entraide sont ainsi internalisés dans une logique marchande : ce qui était fait par réciprocité se mue en activité mercantile (Schor *et al.*, 2015, p13). L'innovation technologique est à double tranchant : certes, les NTIC permettent de mettre en relation des individus qui, le cas échéant, n'auraient sans doute jamais eu l'occasion de se rencontrer. Mais ces interactions majoritairement virtuelles ne se traduisent que rarement en liens sociaux forts et persistants dans la réalité. Tout en augmentant considérablement la quantité d'interactions possibles, les NTIC semblent donc pareillement en amoindrir la qualité.

D'un point de vue environnemental également, certains soulèvent les déviations et effets rebonds que la consommation collaborative pourrait engendrer : besoin accéléré de posséder, nouveaux désirs sans cesse stimulés et accessibles, obsolescence psychologique, etc. menant in fine, certes à une gestion plus cyclique des flux, mais surtout à une augmentation de ces flux, non désirable dans un contexte de ressources limitées (Robert *et al.*, 2014, p11). Cette augmentation des flux serait notamment due aux effets rebonds qu'engendreraient les pratiques collaboratives prônées. Ces pratiques peuvent en effet donner lieu à des effets rebonds directs, en donnant accès à des biens auxquels l'utilisateur n'aurait pas accès sans le recours aux pratiques collaboratives. Cet accès peut également stimuler un achat supplétif du bien. Des effets rebonds indirects sont également observés : les économies effectuées grâce au partage d'un bien sont souvent dépensées pour d'autres biens dont l'impact environnemental est négatif (Weingartner, 2013, p15). Et quand bien même ces effets rebonds parviendraient à être évités, une certaine inertie du modèle pourrait être déplorée. En effet, la réutilisation constante des biens mène à une usure plus rapide de ceux-ci, s'ils ne sont pas conçus dans une optique de durabilité, comme c'est le cas pour la plupart des produits actuels. De plus le flux cyclique induit par la réutilisation des biens pourrait être relativement perméable aux éco-innovations, empêchant ainsi leur propagation (Demailly, et Novel, 2014).

f. Discussion

Dans cette partie, nous avons tenté de cadrer le concept d'économie collaborative car celui-ci est utilisé pour qualifier des initiatives très différentes où les points communs sont parfois difficiles à percevoir. Qu'est-ce qui lie en effet *Airbnb* à de petites initiatives locales de potagers collectifs ? Comment regrouper sous une même catégorie *Ebay* et des événements d'échange gratuits ? Nous espérons avoir clarifié ces liens pas toujours évidents à travers la formulation systématique des principes fondamentaux de l'économie collaborative. Cependant, en présentant ces principes comme des idéaux-types qu'aucune initiative ne semble appliquer à la lettre, de nombreuses questions restent en suspens. Ainsi, la logique de réciprocité exclut-elle systématiquement toutes les initiatives qui ont recours à des échanges monétaires ? Et comment situer les business traditionnels qui s'essaient aujourd'hui à des formes commerciales alternatives, à l'instar de BMW qui propose des services de partage de voitures (*Drive-now.com*) ? Jusqu'où une certaine mutualisation – comme par exemple celle des transports publics – peut-elle être perçue comme critère de définition d'une pratique collaborative ?

Nous sommes jusqu'ici restés volontairement évasifs quant à ces questions afin de laisser envisager l'étendue que recouvre ce nouveau concept. Il semble également que les nombreuses critiques formulées à l'encontre de l'économie collaborative soient issues de ce manque de similitude entre les pratiques définies comme collaboratives (Filippova, 2014). Cependant, dans le cadre de ce travail, qui vise à évaluer le potentiel de ces pratiques en terme d'autonomie, nous ferons une distinction nette entre les pratiques qui se conforment le plus aux principes fondamentaux définis ci-dessus et celles qui s'en éloignent et sont la cible majeure des critiques énoncées. Les premières feront l'objet de l'étude de cas présentée dans la seconde partie de ce travail tandis que les secondes seront volontairement écartées (voir le Chapitre 2.a de l'étude de terrain, présentant les critères de sélection des cas d'étude).

III. Corrélations théoriques entre économie collaborative et écologie politique

Après cet aperçu de l'économie collaborative et de l'écologie politique, il apparaît clairement qu'au niveau théorique, ces deux concepts se rejoignent dans l'idée d'appropriation et d'autonomie. Il est en effet possible d'établir des corrélations entre les revendications positives de l'écologie politique et les principes collaboratifs initiaux d'une part, et d'autre part entre les critiques de la société industrielle dressées par l'écologie politique et les déviances récréées de l'économie collaborative.

a. Principes collaboratifs fondamentaux et autonomie

A plusieurs égards, et de manière surprenante, l'émergence actuelle de l'économie collaborative semble parfois avoir été prophétisée au travers des revendications d'autonomie de l'écologie politique.

Premièrement, l'autonomie prônée par l'écologie politique passe par un changement de la fonction des individus, les libérant de la dépendance envers les institutions, les experts, les fournisseurs de services pour les rendre maîtres et acteurs des finalités qu'ils souhaitent donner à leurs modes de vie. Ce changement de rôle se retrouve dans les pratiques d'économie collaborative : de consommateurs passifs, les particuliers deviennent créateurs, producteurs, fournisseurs, collaborateurs, financiers, utilisateurs, bref acteurs de leur consommation. En participant à la production collaborative, les individus peuvent désormais saisir les tenants et aboutissants, les nécessités et conséquences de leurs actes de consommation. Gorz soutient ainsi que la mise à disposition de tous d'ateliers (où chacun, individuellement ou collectivement, pourrait produire pour soi-même et hors marché) permet le développement d'une « forme d'intelligence aussi indispensable que celle du raisonnement abstrait » (Gorz, 1978, p75). Désormais, les « consommacteurs » ne sont plus dépendants d'experts mais peuvent satisfaire eux-mêmes leurs besoins. L'économie collaborative, en permettant de sortir de la logique marchande au profit d'interactions de solidarité et de réciprocité, apparaît alors comme un développement de la sphère autonome des individus, c'est-à-dire de l'ensemble des activités effectuées en dehors du marché et de l'Etat, de manière individuelle ou collective (Van Parijs, 1990). C'est dans cette logique que l'écologie politique prône une diminution du travail hétéronome au profit d'activités productrices

auto-déterminées que pourraient incarner les pratiques actuelles d'économie collaborative.

Deuxièmement, le principe collaboratif de mutualisation des moyens de production aussi bien que des biens de consommation rejoint la revendication d'auto-détermination des finalités de la production et d'appropriation de ces moyens. Les commodités ainsi mutualisées deviennent des biens communs dont la propriété mais aussi la détermination, la production et la gestion sont partagées entre les pairs.

Les outils sur lesquels reposent de nombreuses initiatives collaboratives répondent également aux conditions imposées par l'écologie politique pour permettre l'autonomie. Nous l'avons vu, la technologie promue notamment par Bookchin doit permettre la décentralisation de la production pour la rendre locale, adaptée à son milieu et surtout dépendante des besoins effectifs (Bookchin, 1994, p91). Les Fablabs et Makerspaces, micro-usines décentralisées de l'économie collaborative, fondent effectivement leur crédo « *localement, sur mesure et à la demande* » sur ces impératifs, grâce notamment aux imprimantes 3D. L'écologie politique contemporaine reconnaît également le potentiel bénéfique pour l'autonomie des NTIC dont l'économie collaborative est tributaire :

« Les technologies de la communication ont le potentiel de multiplier les possibilités de participation politique et d'action humaine en réduisant les inégalités d'expression et en favorisant les capacités de collaboration. Sans naïveté ni pessimisme, nous voulons continuer à tirer parti de ces instruments technologiques pour contribuer au projet écologiste, notamment pour renforcer l'émancipation de l'individu, l'expansion de la sphère autonome et le partage des connaissances. »

(Ecolo, 2013, p10)

Au niveau politique, à travers le concept de fédéralisme intégral, l'écologie politique affirme que seule une distribution diffuse du pouvoir de décision entre les mains des citoyens plutôt que concentrée dans des institutions centralisées pourra permettre ce changement de statut. Cette nouvelle capacité autonome des 'consommacteurs' est permise par une désintermédiation entre la production et la consommation, ce qui mène à une maîtrise par les utilisateurs des processus et acteurs impliqués. Les principes de décentralisation et de démocratie directe et participative se retrouvent ici dans la logique d'organisation horizontale à la base de l'économie collaborative.

Enfin, de manière plus transcendante, l'économie collaborative permet le bouleversement intégral des valeurs, de la façon de penser nos structures – notamment celles de la propriété, des rapports économiques et du rôle des institutions – qu'exige

l'écologie politique pour parvenir à une transition écologique. Le renversement de conception défendu par la déclaration de Louvain-la-Neuve-Péruwelz annonce ainsi les concepts à la base de l'économie collaborative, notamment celui de priorité de l'accès sur la propriété :

« Pour le mouvement écologiste, (...), l'être prend le pas sur l'avoir, l'esprit de la domination sur la nature fait place au respect des équilibres écologiques, la recherche de l'autonomie se substitue à l'esprit de compétition entre les hommes et entre les peuples »
(Ecolo, 1985)

Albinsson & Perera attestent de ce changement de perception de la notion de propriété chez les participants d'évènements gratuits de partage :

“With each exchange in ownership, an object is renewed, lending credence to the idea that our possessions have a life apart from us. Although we own certain possessions at a particular time, if we understand that our possessions may have useful lives beyond their usefulness to us and share them with others, we widen the circle and pleasure of ownership and the utility of the object”
(Albinsson et Perera, 2012, p309)



Figure 5 - Corrélations théoriques entre la revendication d'autonomie de l'écologie politique et les principes fondamentaux de l'économie collaborative

b. Dérives collaboratives et critique de la société industrielle

Les pratiques collaboratives déviantes des principes initiaux se rapprochent davantage du modèle de société industrielle critiqué par l'écologie politique. En s'imposant comme gestionnaires centraux, les administrateurs de plateforme ôtent cette capacité d'autonomie des utilisateurs, qui ne maîtrisent plus l'outil et ne peuvent intervenir dans les processus de décision. On rencontre ainsi sur le web de nombreuses critiques vis-à-vis de *Blablacar* qui empêche les utilisateurs de se rencontrer sans recourir au site et impose un certain nombre de conditions au covoiturage. La logique marchande de ces pratiques collaboratives déviantes est également décriée, tout comme l'écologie politique déplore la marchandisation d'activités auparavant autonomes et basées sur la réciprocité. Enfin, dans beaucoup de cas, ces initiatives dépendantes des plateformes ne cultivent que des liens sociaux virtuels qui ne mènent que rarement à la création de relations de solidarité et de réciprocité qui sont censées caractériser la sphère autonome.

Partant de ces constations, il apparaît qu'une des causes majeures d'aliénation des pratiques collaboratives, et de leur potentiel d'autonomisation, réside dans l'ambiguïté quant à la désintermédiation potentiellement permise par les plateformes internet. Si celles-ci induisent effectivement une plus grande et plus directe connectivité entre les membres, elles peuvent également se voir appropriées par les administrateurs de ces plateformes, qui se présentent alors comme de nouveaux intermédiaires aliénant la capacité autonome des pairs à s'organiser collectivement. Les géants de l'économie collaborative (*AirBnb, Blablacar,...*) représentent alors un obstacle à l'interaction directe entre pairs, à travers une monopolisation les positionnant comme intermédiaires incontournables. De plus, les motivations commerciales de ces administrateurs transforment la valeur d'usage initialement priorisée en une valeur d'échange potentiellement accaparable. En ce sens, la rapide ascension de l'économie collaborative apparaît comme une nouvelle capacité technologique du capitalisme pour convertir chaque commodité achetée en un objet rentable qui ne quitte jamais le marché et pour profiter d'une main d'œuvre gratuite et non protégée (Parsons, 2014). Loin de rendre les citoyens véritablement maîtres de leur condition, ces pratiques récupérées semblent alors basées sur l'actuel besoin virtuellement créé d'immédiateté de la consommation, au détriment du temps et de l'investissement relationnel nécessaire pour créer des liens sociaux solides et durables. La logique marchande dominante, impliquant la poursuite de

compétitivité, ôte également toute possibilité de valoriser la collectivité plutôt que le profit économique.

« Si les vertus de l'économie collaborative sont indéniables, la lutte pour un monde plus humain fondé sur le partage et la convivialité passe par le contrôle par les utilisateurs de l'ensemble des acteurs et en particulier par l'appropriation et la gestion par la communauté de tous les moyens techniques et des intermédiaires qui parasitent les échanges et empêchent l'émergence d'une nouvelle économie fondée réellement sur l'équité entre tous les acteurs. »
(Valette, 2014)

2^e PARTIE : ETUDE PRATIQUE

I. Question de recherche et hypothèse

La première partie de ce travail s'est attachée à montrer comment, au niveau théorique, l'écologie politique et l'économie collaborative pouvaient converger en de nombreux principes. Pourtant, dans la pratique, on constate que certaines initiatives d'économie collaborative s'éloignent fréquemment de ces principes convergents. Au vu de ces nombreuses dérives, la seconde partie de ce mémoire s'attachera à explorer les conditions pratiques nécessaires pour parvenir à surmonter ces déviations et à véritablement tenir les promesses des principes fondamentaux de l'économie collaborative pour l'autonomie revendiquée par l'écologie politique. Quelles seraient les conditions pour instaurer localement une véritable (micro)-économie collaborative, permettant la réappropriation de la production de valeurs par les individus eux-mêmes, dégagée des formes contemporaines d'organisation économique dominantes et de toute dérive des principes collaboratifs initiaux ?

L'hypothèse ici retenue est que ces déviations sont dues au fait que l'économie collaborative, accaparée par les grandes structures économiques de notre temps à travers les administrateurs de plateforme, s'est trop vite vue résumée dans le partage matériel, au détriment de la dimension humaine du partage. On l'a vu, le terme « collaboratif » ne peut se résumer, selon ses principes fondamentaux, à une dimension matérielle de mutualisation des biens. Cette notion repose de manière égale, sinon davantage, sur des dynamiques humaines et sociales, i.e. des logiques de réciprocité, d'organisation horizontale et d'interactions interpersonnelles. De la même manière, la sphère autonome définie par l'écologie politique représente des dynamiques sociales faites de rapports humains fondés sur la réciprocité et ainsi dépourvus de dimensions marchandes.

A travers l'étude de cas, nous avons donc tenté de vérifier cette hypothèse en évaluant l'importance relative des dimensions humaines et des dimensions matérielles de la collaboration organisée. Une fois cette pondération établie, nous l'avons ensuite soumise à une analyse en termes d'autonomie telle qu'elle a été définie dans ce travail.

II. Méthodologie

a. Sélection des cas d'étude

Le choix du terrain n'est pas évident. Il existe en effet de nombreuses initiatives qui fourmillent à Bruxelles autour de cette idée d'autonomisation citoyenne grâce à la collaboration. Toutes convergent vers ces principes mais diffèrent dans l'application. Ces initiatives sont tantôt cristallisées en asbl, tantôt d'ordre purement privé, au sein de groupes de proches sans vocation à s'étendre à un public inconnu, tantôt institutionnalisées par une prise en charge de l'autorité publique, tantôt seulement sur le net, etc.

Comme nous l'avons affirmé, il semble que l'intermédiation imposée par certaines plateformes internet aille à l'encontre non seulement du principe d'autonomie, mais également des principes initiaux de l'économie collaborative en réduisant au minimum les interactions humaines. Partant de ce constat, l'étude de terrain effectuée dans le cadre de ce travail s'est attachée à étudier des initiatives collaboratives dont l'existence n'est pas uniquement tributaire du web. En effet, si on se réfère à la définition de l'autonomie présentée dans la première partie de ce travail, i.e. une sphère autonome faite de solidarités et d'interactions personnelles, indépendante des sphères marchandes et étatiques, les activités non dépendantes de plateformes virtuelles, laissant plus de place aux interactions 'réelles', semblent détenir davantage de potentiel.

Les cas sélectionnés sont donc des initiatives d'économie collaborative organisées indépendamment de plateformes virtuelles. Ces plateformes étant bien souvent présentées comme le cœur même de l'émergence collaborative actuelle, d'autres critères ont été retenus pour catégoriser les cas étudiés comme 'initiatives d'économie collaborative' :

- Organisation horizontale, entre pairs
- Logique de réciprocité, sans but lucratif
- Mutualisation des ressources
- Rassemblant les différents secteurs de l'économie collaborative, en visant à remplacer la logique de consommation individuelle et passive par celles d'autoproduction et de mutualisation des ressources.

Il faut cependant noter que l'économie collaborative représente un domaine vaste et varié qu'il a été nécessaire, dans un souci de conceptualisation, de cadrer avec des balises théoriques dans la première partie de ce travail. Cependant, ces balises, concepts

décortiqués, cadres établis théoriquement ne peuvent correspondre rigoureusement à la réalité. Tout comme l'autonomie prônée par l'écologie politique, assimilée à des principes d'autogestion et d'autodétermination, l'économie collaborative se traduit nécessairement dans la réalité par une infinie diversité, aussi plurielle qu'il y a de possibilités de combinaisons d'individus. Le choix des cas étudiés tentera donc de trouver un terrain commun entre ces balises établies conceptuellement et les cadres de fait des initiatives.

b. Méthodologie

Une fois les cas sélectionnés, une première approche en a été faite par l'analyse des sites internet présentant ces initiatives. Dans un second temps, des entretiens semi-directifs² ont été effectués avec des personnes impliquées dans l'organisation pratique des initiatives étudiées. Ces analyses et entretiens avaient pour objectifs (1) de déterminer dans quelles mesures ces initiatives répondent aux critères de définition de l'économie collaborative précédemment établis, (2) de concevoir comment pratiquement ces initiatives organisent cette collaboration, (3) d'évaluer l'importance relative des dimensions humaines et matérielles de la collaboration organisée au sein des initiatives étudiées. L'analyse des données ainsi récoltées a ensuite été effectuée dans le but de caractériser l'autonomie permise par les différentes formes d'organisation.

L'étude de terrain a abouti à différentes découvertes exposées ci-dessous. En premier lieu, les différents projets étudiés sont présentés de manière sommaire. Dans un second temps, une sorte de « *Vade Mecum* » montre les différentes possibilités d'adaptation pratique des principes collaboratifs rencontrés lors de l'étude de terrain. Une troisième partie présente une découverte intéressante quant à ces différentes applications. En effet, malgré la diversité des formes d'applications, certains éléments se sont retrouvés communs dans pratiquement toutes les initiatives étudiées, définissant ainsi une sorte de fil rouge permettant de rassembler ces différentes initiatives au sein d'un « guide de bonnes pratiques » de l'économie collaborative. Enfin, ces adaptations sont caractérisées en terme d'autonomie, au sens entendu par l'écologie politique. Pour ce faire, deux définitions de cette notion d'autonomie ont été extraites de la présentation théorique. Il s'agit (1) d'une autonomie collective se rapprochant du concept d'autogestion, c'est-à-dire que les décisions et responsabilités sont assumées

² Voir guide d'entretien en annexe (Annexe 1)

collectivement de manière horizontale et participative et indépendamment de toute autorité extérieure, (2) d'une autonomie individuelle, permettant aux membres de satisfaire eux-mêmes leurs besoins, sans devoir recourir à la sphère étatique ou marchande.

c. Limites

Il est important de souligner les limites que présente la méthode ici appliquée. Les moyens disponibles pour effectuer cette étude de terrain n'ont en effet pas pu assurer une représentativité exhaustive des réalités étudiées. L'analyse effectuée se base ainsi essentiellement sur des entretiens individuels. Il est certain qu'un biais y est donc introduit car seul le point de vue des acteurs interrogés a ainsi pu être récolté. Cette subjectivité peut être déplorée, particulièrement dans le cadre de ce travail, qui s'attache à étudier des pratiques collaboratives, impliquant des dynamiques de groupe. Afin de pouvoir envisager l'étendue de ce biais, d'autres observations ont été effectuées quand cela fut possible. Les entretiens ont ainsi été conduits à l'intérieur même des locaux des différents projets, afin de pouvoir y observer les dynamiques et interactions avec les autres acteurs présents. D'ailleurs, ces derniers sont souvent intervenus dans l'entretien pour ajouter un commentaire ou nuancer un point de vue. De plus, l'implication personnelle de l'auteur dans des projets similaires lui a permis de poser un regard critique sur les réponses des personnes interrogées et de nuancer celles-ci sur base de son expérience personnelle.

Le manque de représentativité tient aussi dans la durée limitée des entretiens. D'une durée de plus ou moins une heure, ceux-ci n'ont en effet pas pu couvrir toutes les implications de la mise en pratique des principes collaboratifs. Il s'ensuit que les résultats obtenus permettent de se faire une idée générale mais que d'innombrables détails ont dû être omis. Nous pensons néanmoins que les résultats présentés ci-dessous offrent au lecteur une vision globale relativement fidèle des applications pratiques des principes collaboratifs et de leurs implications en termes d'autonomie.

III. Résultats

a. Présentation des cas

Comme il a été maintes fois répété dans ce travail, les initiatives collaboratives se présentent sous des formes extrêmement diverses selon les objectifs poursuivis, les acteurs impliqués et les relations qu'ils entretiennent, les secteurs économiques concernés, etc. La sélection des cinq cas d'étude a tenté de refléter cette diversité en choisissant des initiatives poursuivant des objectifs différents, dans des secteurs économiques différents. Ces initiatives sont également à des stades de développement différents afin de pouvoir refléter les implications pratiques qui se posent à différentes étapes de maturation d'initiatives collaboratives.

Les jardins de la Rue Gray

Ce potager collectif situé au cœur du quartier européen a été établi en 2007 par l'asbl « Le début des haricots » sur un terrain vague appartenant à la commune. L'objectif était de créer un espace de détente et de rencontre citoyenne ainsi que de valoriser cet espace en le mettant à disposition d'habitants du quartier qui ne possèdent pas de jardin. Aujourd'hui (depuis 2011), l'asbl s'est retirée du projet et l'espace est entièrement géré collectivement par des habitants du quartier. Les membres du collectif y partagent des bacs potagers ainsi que les responsabilités d'entretien de l'espace dans son ensemble et du compost de quartier. Cependant, l'idée étant aussi de recréer du lien social et de la vie au sein du quartier, l'espace est ouvert en permanence à tout un chacun et le compost est accessible au voisinage dans son ensemble.

La Foire aux Savoir-Faire, asbl

Cette asbl est née en 2006 du constat que la majorité des actions auprès du grand public visant à endiguer les dégradations environnementales se situaient dans l'ordre du discours, de la sensibilisation et de l'information. Les fondateurs de l'asbl sont alors partis de l'idée que les discours alarmistes et culpabilisateurs étaient déjà bien intégrés par la population sans pour autant mener à des changements de comportement conséquents. Ils ont donc décidé d'agir au niveau pratique plutôt que rhétorique et de tenter, par la transmission de savoir-faire, d'instaurer de nouvelles pratiques avant le réflexe d'achat. L'idée initiale était d'investir l'espace public lors de « Foires » annuelles où différents ateliers permettaient de montrer comment il était possible de fabriquer soi-même, à partir de matériaux de récupération, des biens de consommation quotidienne.

Avec le temps, l'idée a évolué et est désormais également incarnée par un local où différents ateliers sont proposés pour permettre à tout un chacun de disposer de matériel et de savoir-faire pour confectionner soi-même ses biens de consommation : produits d'entretien, couture, cuisine, et autres fabrications diverses.

Papa Douala, asbl

Née en 2013 de la fusion de deux initiatives citoyennes, l'une axée sur la promotion de l'alimentation durable, l'autre sur la mobilité douce et le vélo, l'asbl Papa Douala organise deux fois par semaine des ateliers où les (futurs) cyclistes peuvent venir réparer leur vélo. L'idée de base est d'apprendre à chacun à réparer soi-même son vélo, grâce aux conseils de bénévoles avisés et à la mise à disposition d'outils et de pièces de réparation à prix libre. En parallèle, sont organisés une fois par semaine des « potages de bon voisinage », également confectionnés collectivement par des bénévoles à partir de légumes fournis par un producteur local associé. Différents ateliers et formations, notamment une permanence d'information et conseil en culture sur petits espaces et composts, y sont également organisés ponctuellement dans le but de rendre les gens acteurs de leur consommation, grâce à la collaboration et la transmission de savoir-faire.

Bees Coop

Inspirée de projets similaires aux Etats-Unis et au Canada, la Bees Coop est un projet en développement dont l'objectif est de rendre accessible à tous une alimentation de qualité et équitable pour les producteurs, grâce à une coopérative de consommateurs. Pour l'instant constitué en groupe d'achat, l'objectif est de créer un supermarché coopératif où chaque coopérateur serait à la fois propriétaire, gestionnaire, travailleur et consommateur. Les prix des denrées alimentaires y seront plus bas que dans les magasins traditionnels grâce à l'achat groupé auprès de producteurs locaux, et donc aussi grâce à la diminution du nombre d'intermédiaires dans le système d'approvisionnement. La gestion quotidienne du magasin par les coopérateurs eux-mêmes, à raison de trois heures bénévoles par mois, permettra également cette diminution de prix. Pour l'instant au stade de développement, le projet se veut donc participatif et collaboratif non seulement pour sa gestion quotidienne mais aussi pour sa mise en place.

Microfactory

Installés depuis 2014 dans le centre ville, la Microfactory est un atelier partagé disposant d'outils et machines techniques variées : de l'imprimante 3D à des machines à coudre et matériel de sérigraphie, en passant par de simples tournevis. L'idée est donc de

mutualiser l'espace, les outils mais aussi les compétences et motivations personnelles. De plus, diverses formations – électronique, couture, soudure,...- y sont organisées ponctuellement. Ici, seuls les membres abonnés ont accès aux structures partagées, en payant un forfait mensuel. Si le projet a été mis en place par quelques personnes motivées, la gestion quotidienne de l'endroit se veut participative en invitant très vite les nouveaux abonnés à prendre part aux activités et à endosser des responsabilités, comme la tenue de permanences hebdomadaires.

Comme énoncé dans l'introduction, ces cinq cas étudiés présentent des différences majeures. Au niveau des objectifs, on voit ainsi les asbl Papa Douala et Foire aux Savoir-Faire s'orienter vers l'éducation et la sensibilisation à travers la pratique, alors que le Potager Collectif vise à réinvestir l'espace public pour y créer du lien social et local. La Bees Coop s'inscrit, elle, dans une dynamique commerciale à but non lucratif tandis que la Microfactory semble plutôt s'adresser à des auto-entrepreneurs. Au niveau des secteurs économiques, toutes les initiatives visent à reconnecter les étapes de production à celles de consommation, mais certaines œuvrent dans le domaine de l'alimentation (Bees Coop, Jardin de la rue Gray, Papa Douala) et/ou dans celui de la mobilité (Papa Douala) alors que la Foire aux Savoir-Faire et la Microfactory couvrent des domaines divers (textile, alimentation, habitat, électronique,...). Pour ce qui est des stades de développement, la Bees Coop en est encore au couffin, alors que Papa Douala et la Microfactory ont déjà fait leurs premiers pas, et que le Jardin Collectif et la Foire aux Savoir-Faire ont fait leurs preuves depuis une dizaine d'années !

Initiatives étudiées et particularités	Foire aux Savoir-Faire	Jardin collectif Gray	Microfactory	Papa Douala	BEES COOP
Projet	ASBL qui promeut le faire soi-même à-partir de matériaux de récupération grâce à la transmission de savoir faire	Jardin collectif, potager urbain, espace de détente et lieu de rencontre citoyenne	Atelier partagé	ASBL qui promeut des gestes citoyens au travers de 2 thèmes principaux : l'alimentation et la mobilité douce	Supermarché coopératif et participatif visant à rendre accessible une nourriture de qualité
Naissance	2006	2007	2014	2013	2015
Objectif	Education - Sensibilisation	Vie de quartier - lien social Culture Potagère	Hobby + activité professionnelle	Sensibilisation Mixité sociale	Commercial à but non lucratif
Secteur / Domaine d'activité	Consommation - Production / Secteurs divers	Consommation - Production / Alimentation	Production / Secteurs divers	Consommation - réparation Alimentation et mobilité	Consommation / Alimentation

Figure 6 - Tableau récapitulatif des cas étudiés

b. Vade Mecum : différentes possibilités d'application pratique des principes collaboratifs

Cette partie a pour but de montrer comment les quatre grands principes théoriques de l'économie collaborative – horizontalité, mutualisation, communauté, réciprocité – sont appliqués dans la pratique au sein des différentes initiatives étudiées.

Horizontalité

Comme nous l'avons vu, les NTIC permettent une nouvelle connectivité plus vaste et plus directe entre les pairs qui donne lieu à de nouvelles manières de s'organiser plus horizontales et décentralisées, c'est-à-dire dans une dynamique dépourvue de centre unique de décision. Au point de vue de l'organisation de la collectivité, les décisions doivent donc dans l'idéal être prises collectivement, avec le moins de mécanismes de représentation possible. Ceci passe par des processus de participation active à la prise de décision, de distribution diffuse du pouvoir de décision ainsi que par un partage égalitaire des responsabilités. Afin de percevoir comment est organisée cette horizontalité dans les différentes initiatives étudiées, nous avons interrogé les répondants quant aux processus de décision, autant pour les valeurs fondamentales et lignes directrices des projets que pour des décisions moins capitales, comme celles d'achats ponctuels par exemple. Les

questions ont également concerné le partage de responsabilités, qu'elles soient administratives, financières ou logistiques.

De manière générale, on constate que pour tous les cas étudiés, même si le pouvoir est prétendu diffus, les impératifs pratiques nécessitent une implication plus intense de certains, qui jouent alors le rôle de moteur. Si en théorie, ceux-ci ne disposent pas d'un plus grand pouvoir de décision, leur plus grande implication les rend de fait mieux informés et conscients des réalités pratiques. Ils en deviennent plus légitimes pour prendre des décisions en connaissance de cause. Cependant, différents mécanismes de consultation de l'ensemble des membres sont généralement mis en place, parfois de manière institutionnalisée, d'autres fois de manière plus organique.

Pour les deux asbl par exemple, les Conseils d'Administration (CA) jouent ce rôle moteur et prennent la majorité des décisions de gestion quotidienne tout en basant ces décisions sur les « retours du terrain » et appréciations des autres membres. Chez Papa Douala, une réunion mensuelle est organisée avec tous les bénévoles pour assurer cette consultation. A la Foire aux Savoir-Faire, les membres du CA sont également ceux qui sont le plus présents aux activités organisées par l'asbl et ils peuvent donc y puiser les avis des autres membres. Quant aux décisions plus existentielles, relatives par exemple aux valeurs portées par l'association ou aux grandes lignes directrices des projets, les mécanismes semblent plus organiques, moins institutionnalisés, si ce n'est pour les Assemblées Générales (AG) annuelles qui sont l'occasion de rassembler tout le monde et d'assurer la cohérence des projets avec les avis de chacun. Dans le cas de Papa Douala, ces positions existentielles ne semblent pas (encore) être sujettes à controverse, étant donné que l'asbl est encore jeune et que ses valeurs fondamentales – convivialité, accessibilité, mixité sociale,...- ont été bien inscrites par les fondateurs, les membres rejoignant l'initiative par la suite y ont simplement adhéré. Pour la Foire aux Savoir-Faire, qui existe déjà depuis une dizaine d'années, la dynamique est très spontanée, les décisions se prennent en fonction des réalités, des opportunités, des personnes présentes...

De manière beaucoup moins structurée et institutionnalisée, la même dynamique se manifeste au Potager Collectif. S'il n'y a pas de Conseil d'Administration officiel, certains se sont spontanément retrouvés à jouer le rôle de « coordinateur » par le fait qu'ils y sont plus investis et mieux informés. Des réunions ponctuelles sont quand même organisées mais se résument au strict minimum, pour les situations qui nécessitent vraiment une décision commune. Au moment de l'entretien, le collectif devait par

exemple se positionner en tant que groupe dans le cadre d'une consultation de la commune concernant un projet de réaménagement de l'espace. Pour le reste, l'information et la communication quant à d'éventuelles décisions à prendre se font majoritairement par le canal de la mailing liste interne avec pour règle « c'est approuvé tant que personne ne s'y oppose ».

Une dynamique assez similaire, i.e. organique, a lieu à la Microfactory. Ceux qui y sont plus investis y ont de fait plus d'autorité.

« (...) La façon dont se prennent les décisions et les initiatives, c'est pas une pyramide, c'est une espèce de ligne horizontale avec un peu une bosse. On voit qu'il y a des gens qui sont plus impliqués et naturellement tout le monde peut prendre des initiatives, on le pousse comme ça, mais ça vient assez naturellement, quand tu viens d'arriver, t'ose pas prendre ton initiative complètement et changer tout, t'as envie de demander une autorisation parce que c'est rassurant, et les gens demandent l'autorisation à ceux qu'ils voient qui sont actifs. Et donc en pratique, au plus t'es actif, plus t'as d'autorité en quelque sorte. »

(Gilles, MicroFactory, entretien du 18 juin 2015)

La Bees Coop en est à ses débuts et tente donc encore de se définir par rapport aux processus de prise de décision. Attachés au crédo coopératif « *un homme, une voix* », les initiateurs du projet tentent de favoriser au maximum la participation des coopérateurs. Il apparaît cependant que cette participation ne s'instaure pas de manière spontanée, du fait d'un manque d'habitude ou simplement de disponibilité. Il a donc été nécessaire d'instaurer des cadres formels à la prise de décision. Ainsi, différents groupes sont en charge de différents domaines d'organisation et donc légitimes pour différentes décisions³ : un groupe porteur, formé par les huit initiateurs du projet investis bénévolement à temps plein, constitue les forces les plus vives et impulse les dynamiques au sein des autres groupes. Ils sont également officiellement chargés des décisions opérationnelles, comme l'achat du matériel bureautique nécessaire à la gestion du projet par exemple. Différentes « cellules » sont elles dédiées à des tâches particulières : contact avec les producteurs, comptabilité, communication, ... Des membres de chaque cellule se réunissent régulièrement en groupe de coordination pour assurer la cohérence entre chaque cellule. Enfin, des AG régulières sont organisées pour permettre aux coopérateurs qui ne sont pas directement impliqués dans un groupe opérationnel de donner leur avis.

³ Voir organigramme en Annexe (Annexe 2)

Pour ce qui est du partage des responsabilités, les dynamiques font généralement écho à celles instaurées pour les prises de décision. En effet, ces deux composantes de l'organisation collective semblent aller de pair : au plus on endosse de responsabilités, au plus on a une certaine légitimité dans la prise de décision et vice versa.

Ainsi, pour les organisations très organiques comme celles ayant cours au Potager Collectif ou à la Microfactory, il n'y a pas vraiment de règle établie si ce n'est celle « d'essayer chacun de se comporter de manière à ce qu'il n'y ait pas besoin de créer de règle ». Il s'ensuit que chacun doit entretenir l'espace commun « en bon père de famille » et endosser les responsabilités inhérentes à cette gestion. Bien sûr, en fonction des compétences et affinités de chacun, certaines tâches – le compost, l'entretien des machines,...- sont d'avantage endossées par certains. En plus de cette responsabilité collective, ceux qui émergent spontanément comme plus investis et revêtissent ainsi une casquette non officielle de « meneurs », endossent naturellement une responsabilité supplémentaire, celle de s'assurer que chacun assume les siennes.

Chez Papa Douala, des responsables officiels sont désignés pour chaque atelier : ce sont eux qui sont chargés de s'assurer qu'un nombre suffisant de bénévoles soit présent, d'ouvrir, de mettre en place et de refermer le local, etc. A la Foire Aux Savoir-Faire, un poste de coordinateur rémunéré a même été créé pour endosser ces responsabilités – ou les déléguer aux bénévoles. De manière plus transversale, et pour les deux asbl, les CA sont chargés des responsabilités générales comme les remises de dossier, les demandes de subsides, la comptabilité...

A la Bees Coop, le partage des responsabilités est encore plus fidèlement le reflet de la structure mise en place pour la prise de décision. Le groupe porteur, comme son nom l'indique, porte le projet dans son ensemble et insuffle les dynamiques, dispatche les responsabilités au sein des autres groupes qui sont chacun garant du bon fonctionnement dans leur propre domaine d'action.

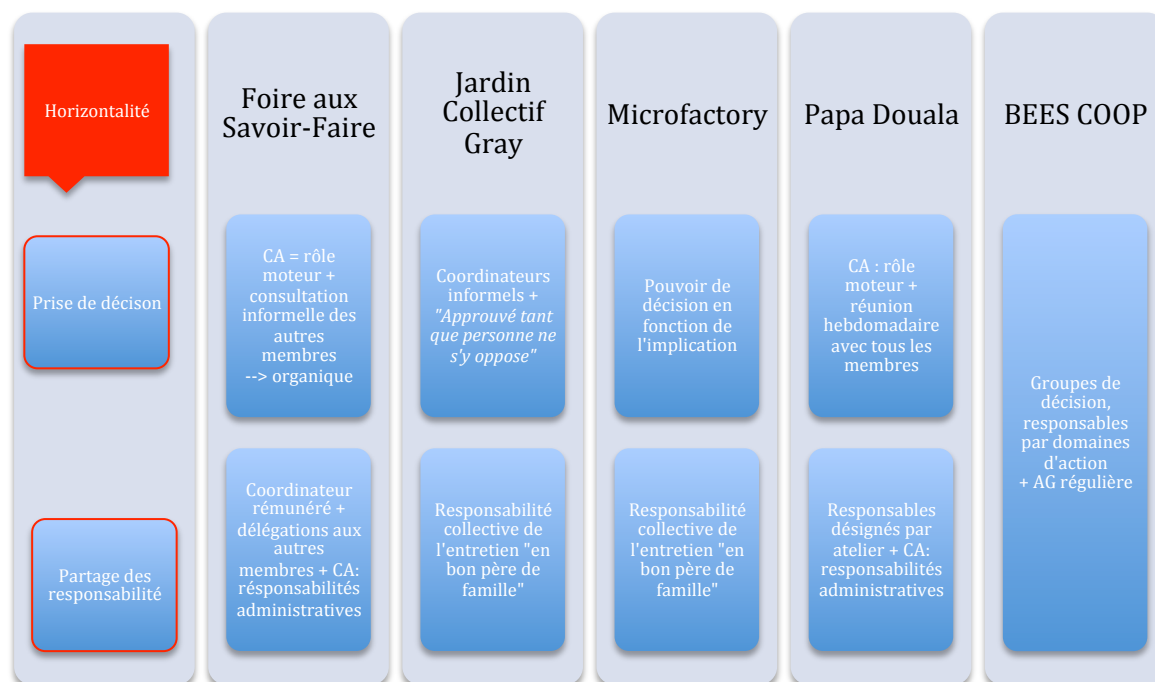


Figure 7 - Déclinaisons d'application du principe d'horizontalité

En résumé, on peut constater que l'organisation horizontale avancée dans la théorie doit être nuancée quand il s'agit de la mettre en pratique. Si cette horizontalité est bel et bien poursuivie par tous les acteurs en tant qu'idéal, les impératifs pratiques nécessitent une implication plus soutenue de certains qui, ce faisant, acquièrent spontanément un plus grand pouvoir de décision et assument davantage de responsabilités. Cependant, dans tous les cas, la possibilité est laissée à chacun de jouer ce rôle moteur s'il en a l'envie et la motivation. De plus, des mécanismes de consultation et de participation sont mis en place pour s'assurer que chacun puisse donner son avis et participer à la prise de décision. Ainsi, ces dynamiques de gouvernance, en s'instaurant de manière spontanée plutôt que d'être imposées à priori par une structure centrale, peuvent bien être assimilées au principe d'horizontalité.

Communauté

Le principe de communauté fait référence à des relations personnelles et informelles entre les personnes prenant part à l'initiative. Il ne doit pas spécialement s'agir de groupe d'appartenance se définissant par opposition aux 'outsiders'. Sans être un ensemble homogène unifié par des normes et règles partagées, les communautés de l'économie collaborative se présentent plutôt comme un maillage de relations sociales, personnelles et informelles, tissées entre des individus. Au niveau des modes

d'organisation cependant, le terme 'communauté' fait référence au principe d'horizontalité et de décisions collectives. Les objectifs en ce sens doivent être partagés, ce qui implique certaines normes et perceptions communes.

Le Potager Collectif de la rue Gray est composé de 26 « potagistes » qui ne se connaissaient pas avant de prendre part à l'aventure collective. S'ensuit que chacun y est venu avec une attente différente : certains sont motivés par le fait de pouvoir profiter d'un espace pour jardiner, d'autres sont plus dans une demande sociale,... On y trouve donc des sensibilités différentes à respecter qui ne sont pas toujours faciles à agencer. Plus ou moins une fois par mois, une journée d'action est organisée pour rassembler tous les membres du collectif et effectuer les tâches collectives : retournement du compost, taille des arbustes et autres tâches d'entretien de l'espace commun. A cette occasion, une petite auberge espagnole est organisée pour rendre le travail plus festif et favoriser la rencontre entre les membres. De plus, comme le projet initial résidait également dans la création d'une vie de quartier, les personnes qui ne disposent pas d'une parcelle dans le jardin sont quand même les bienvenues à ces journées d'action. On y voit donc défiler des voisins, des curieux et toutes sortes de personnes séduites par le projet.

Chez Papa Douala, l'accent est vraiment mis sur l'accessibilité et la mixité sociale : la porte est donc ouverte à tout un chacun et, quand la météo le permet, les activités sont organisées à front de rue. Il y règne une joyeuse atmosphère conviviale, où les passants sont invités à discuter. C'est généralement ainsi que les bénévoles commencent à s'engager dans le projet : en ayant expérimenté l'ambiance, ils décident de s'y impliquer. Mais certains arrivent aussi par le bouche-à-oreille ou par les recommandations de maisons médicales travaillant avec des publics précarisés. Ainsi, on retrouve une grande diversité au sein du groupe de bénévoles impliqués :

*« On a aussi bien dans les bénévoles des gens qui ont un bagage, on va dire, d'assistant social, ou qui ont simplement la fibre et qui sont capables aussi de gérer du public un peu spécial, tout comme on a aussi des publics en difficulté »
(Caroline, Papa Douala, entretien du 1^e juillet 2015)*

S'ensuit qu'il n'est pas toujours évident de faire cohabiter tous ces bénévoles venant d'univers différents. Mais de manière générale, une chose les unit, malgré leurs différences : leur motivation réside dans la rencontre, la solidarité. Ainsi, l'envie de travailler ensemble et de se retrouver permet de manière générale de surmonter les difficultés qui naissent des différences.

Les mêmes motivations se retrouvent à la Microfactory :

« La chose qui fait rester les gens c'est vraiment parce qu'il y a un groupe, parce que c'est motivant, parce que t'as pas envie de te retrouver dans ton coin, surtout quand t'as connu ça, quand t'as fait un chouette truc et pas pouvoir le partager ou poser tes questions. Donc même si il y a des machines à plusieurs milliers d'euros, c'est secondaire par rapport à la communauté »

(Gilles, MicroFactory, entretien du 18 juin 2015)

Composé d'une petite trentaine de membres, le groupe évolue de manière spontanée, par le fait qu'ils se retrouvent tous autour de la table et commencent à discuter tout en travaillant. De plus, la localisation de l'atelier, à l'arrière d'un bar, permet facilement d'approfondir les relations informelles en partageant un verre après avoir travaillé.

Avec plus ou moins 200 membres, la cohésion est beaucoup plus délicate à instaurer de manière spontanée à la Bees Coop, surtout au stade actuel de développement du projet, encore dépourvu de lieu physique de rassemblement. Une cellule a donc été créée dans le but d'organiser des activités communes pour favoriser le lien social au sein de la coopérative. Mais de manière générale, la philosophie qui y règne est que chacun est libre de s'y investir personnellement dans la mesure de ses envies et de ses possibilités.

« Au sein de la Bees Coop, on a envie de favoriser du lien social mais après chaque individu est autonome et libre et si un coopérateur veut juste venir bosser ses 3 heures et bien bouffer parce qu'il a pas le temps, parce qu'il a cinq gosses à la maison, bah c'est très bien. Et si d'autres sont célibataires et qu'ils ont envie de s'investir plus et faire toutes les activités, c'est cool. »

(Martin, Bees Coop, entretien du 30 juin 2015)

A la Foire Aux Savoir-Faire, l'événement fédérateur qui rassemble tous les « foireux » reste la « Foire » organisée une fois par an dans un lieu public. Les « foireux » sont définis comme toute personne ayant déjà animé un atelier de transmission de son savoir-faire. Comme il a été souligné par certains bénévoles, ces ateliers organisés dans une ambiance bon enfant et conviviale, plutôt que dans une optique de sensibilisation culpabilisatrice, a permis d'instaurer des relations symétriques et personnelles entre les participants. Par la suite, l'organisation régulière de ces ateliers dans un local a permis de dépasser cette dynamique ponctuelle, « one shot », et d'ainsi créer un lieu de rassemblement, où les gens pouvaient revenir hebdomadairement pour participer à des ateliers ou simplement pour bavarder. Au final, le groupe que constitue les foireux est très organique et évolue en fonction des disponibilités de chacun, des événements

organisés mais ce qui maintient les foireux ensemble est la philosophie, l'idée à la base du projet : travailler ensemble pour apprendre à faire soi-même plutôt qu'acheter.

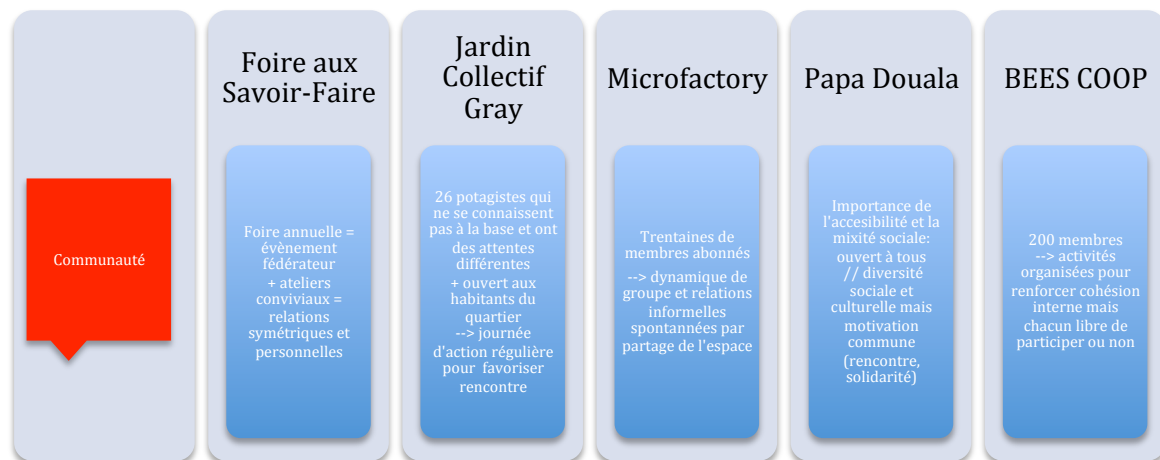


Figure 8 - Déclinaisons d'application du principe de communauté

Pour conclure, la diversité d'application des principes collaboratifs est très bien représentée par les différentes dynamiques interpersonnelles présentées ci-dessus. On peut cependant remarquer que, au delà de cette diversité, le principe de communauté unit toutes les initiatives. Dans l'ensemble en effet, les interactions sociales, les rencontres, la solidarité constituent les motivations majeures à la base de chaque projet, peu importe le nombre de participants et les types de relations établies entre eux.

Mutualisation

La collaboration s'exerce aussi bien au travers de la mutualisation de biens matériels qu'immatériels (biens physiques et connaissances), tant en amont qu'en aval du processus de production. En amont du processus, les moyens de production sont mis en commun : qu'il s'agisse de plans, design, processus (immatériel) ou d'outils matériels. Outre ce partage de moyens, la production peut s'axer sur la création de valeur collective, donnant lieu à des biens communs. En aval, au niveau de la consommation, la primauté accordée à l'usage plutôt qu'à la propriété mène à la mutualisation de l'accès aux services rendus par les biens de consommation, même si la propriété reste parfois individuelle.

Au Potager Collectif, la mutualisation la plus évidente réside dans le partage de l'espace : le terrain, autrefois inoccupé, a été aménagé collectivement et est aujourd'hui entretenu dans son ensemble par les membres du collectif qui s'y partagent en outre les bacs potagers à deux ou trois. Les outils de jardinage sont également mis en commun

ainsi qu'une réserve commune de graines pour les semences. Mais au delà de ce partage physique et visible, des échanges humains, notamment en terme de savoirs et bons conseils de jardinage, sont également spontanément orchestrés.

A la Foire aux Savoir-Faire, cette transmission mutuelle de savoirs est au cœur du projet. Elle a lieu lors des ateliers organisés mais également grâce au site internet de l'asbl qui rassemble de nombreuses recettes. De plus, un des objectifs de l'asbl est d'instaurer l'idée de collaboration avant le réflexe d'achat : au lieu d'acheter quelque chose, est-ce que je ne peux pas l'emprunter, le récupérer chez quelqu'un qui n'en a plus l'usage ? Ou à défaut le faire moi-même en apprenant de quelqu'un qui sait y faire ? Enfin, le local de la Foire Aux Savoir-Faire est plein de matériel récupéré et d'outils qui sont à la disposition de n'importe qui, tant que l'usage en est fait au sein du local.

La mutualisation se retrouve à peu près au même niveau chez Papa Douala : du matériel de réparation de vélo récupéré à gauche à droite est mis gratuitement à la disposition de tous, ainsi que les outils nécessaires et les compétences en mécanique des bénévoles. De plus, pour le « potage de bon voisinage », un accord mutuellement avantageux, sorte d'achat solidaire, a été passé avec un producteur de la région : celui-ci fournit gratuitement les légumes nécessaires à la confection de la soupe et, en échange, l'asbl se charge de vendre ses invendus.

A la Microfactory, outre l'espace et les outils, ce sont également les compétences qui sont mises en commun, au travers de bons conseils ou même d'élaboration de projets communs. Le site internet de la Microfactory favorise également la rencontre de personnes ayant des intérêts communs, à travers la constitution des « groupes pour devenir bon ». Ceux-ci se constituent à partir de personnes ayant la volonté d'apprendre dans un même domaine (travail du bois, couture, impression 3D...) et permettent à ceux-ci de progresser ensemble, d'effectuer des achats collectifs de matériel et de bénéficier des connaissances de chacun.

« Le truc le plus prosaïque c'est le partage des machines et des matériaux et tout ça, mais je crois que c'est pas la raison... C'est peut-être la raison pour laquelle les gens viennent mais c'est pas la raison pour laquelle les gens restent, c'est plutôt le fait d'être entouré de gens, ça aide vraiment à répondre à ses questions, à trouver de nouveaux projets, à avoir la motivation de faire les choses, donc la dynamique compte vraiment beaucoup sur la collaboration, sinon si c'est juste pour avoir les machines, ben il suffirait d'avoir un peu de fric, on met ça dans son atelier chez soi et puis c'est bon. Mais j crois que c'est une des choses principales pour laquelle les gens restent, c'est le groupe. »

(Gilles, MicroFactory, entretien du 18 juin 2015)

A la Bees-Coop, la constitution en coopérative induit de fait une mutualisation par la propriété partagée du projet entre tous les coopérateurs et par l’approvisionnement sous forme d’achats groupés. De plus, les efforts pour faire fonctionner le magasin seront également partagés entre les coopérateurs qui effectueront chacun trois heures de travail bénévole par mois. Encore au stade de développement, la Bees Coop a également recours à la mutualisation des compétences variées que détiennent ses coopérateurs pour sa mise en place :

« Le projet Bees Coop a bien pris, et du coup on a plein de gens qui ont différentes compétences. Par exemple, là on a des problèmes au niveau de l’urbanisme et en deux jours on a su trouver dans les coopérateurs deux juristes spécialistes en urbanisme qui ont su nous aider, refaire un dossier avec nous. »
 (Martin, Bees Coop, entretien du 30 juin 2015)

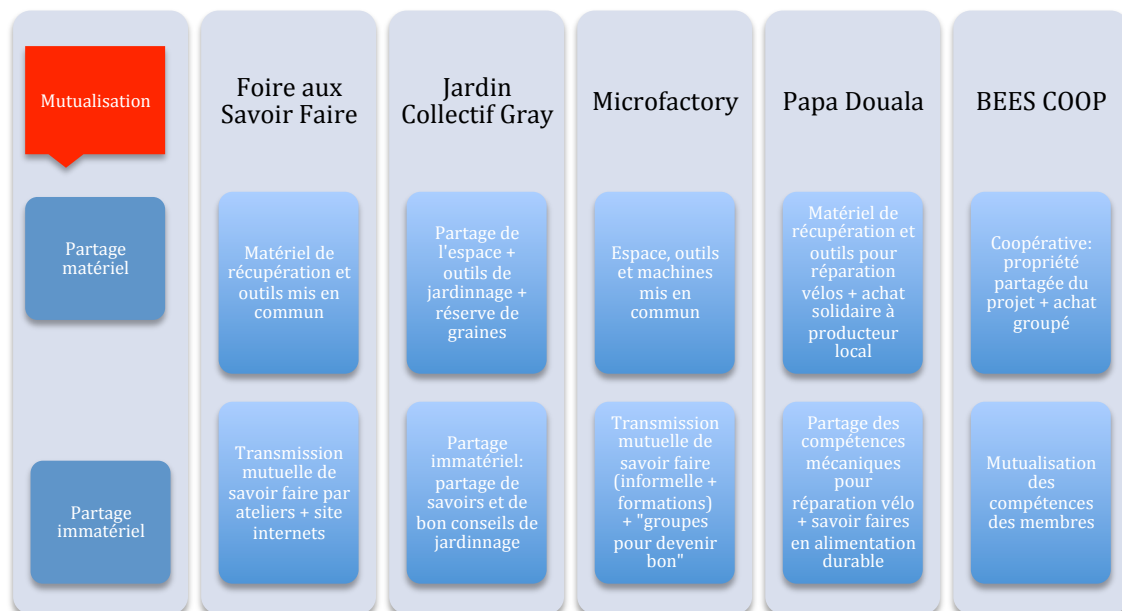


Figure 9 - Déclinaisons d'application du principe de mutualisation

On voit donc que dans chaque initiative étudiée, c’est une mutualisation aussi bien matérielle qu’immatérielle qui est mise en place. Les outils et matériaux nécessaires à la production sont ainsi achetés en commun ou récupérés. Mais c’est principalement dans la mise en commun des compétences et des savoir-faire que réside la véritable plus-value de la mutualisation, comme l’attestent les extraits ci-dessus.

Réciprocité

La collaboration, le partage entre pairs sont au cœur de l'économie collaborative. Cette idée de partage s'ancre dans un désir de dépasser les logiques marchandes pour introduire une réciprocité entre pairs. La dimension matérielle de la transaction est ainsi contrebalancée par une dimension sociale importante. Au regard des logiques de marché, où la valeur d'échange – i.e. monétaire – représente la mesure dominante d'équivalence, l'économie collaborative s'inscrit dans une logique privilégiant la valeur d'usage et celle de l'interaction humaine (Belk, 2007, p127).

La primauté accordée à la valeur d'usage plutôt qu'à celle d'échange se retrouve dans toutes les initiatives par le simple fait que celles-ci vivent uniquement grâce à du travail bénévole. La motivation des bénévoles à s'impliquer réside majoritairement dans la rencontre, le lien social. Si certains espèrent un jour pouvoir en vivre, i.e. en tirer un salaire, c'est surtout dans une logique de durabilité, car les énergies bénévoles s'épuisent rapidement face aux impératifs et coûts de la vie. Dans la même optique, pour la Foire Aux Savoir-Faire, tout comme chez Papa Douala, la gratuité et l'accessibilité sont des valeurs primordiales. Si certains ateliers y sont payants, c'est essentiellement pour en assurer le fonctionnement, et non pas pour en tirer profit. Le potage de bon voisinage, par exemple, est vendu à prix coûtant. Pareillement, l'importance accordée au matériel de récupération, à la transformation du « déchet » en un bien utile montre l'importance de la valeur d'usage, même lorsque toute valeur d'échange semble avoir abandonné l'objet.

Au Potager, la question de réciprocité ne se pose pas car aucun échange économique n'y est orchestré : la valeur d'usage, i.e. celle des espaces verts qui n'ont que peu/pas de valeur d'échange et les interactions humaines incarnent les motivations essentielles des membres du collectif.

Au contraire, la question de la réciprocité est plus ambiguë à la Microfactory. La valeur d'échange semble y avoir une place plus importante car beaucoup de membres utilisent l'atelier partagé pour y pratiquer une activité professionnelle, pour fabriquer des biens destinés à la vente pour des clients extérieurs. Mais en interne, dans la mise en commun du matériel, la logique de réciprocité est bien effective : le côté humain et celui de partage sans obligation de retour y sont prédominants par rapport à une motivation pécuniaire.

« On s'est déjà posé plusieurs fois des questions sur comment ça se passe si quelqu'un se fait beaucoup de bénéfice grâce à la Microfactory, est-ce qu'on doit prendre un pourcentage de ce qu'il gagne ou pas, et ce qui a l'air d'être l'envie générale, c'est de se dire que si c'est très rentable pour quelqu'un d'être membre, tant mieux, il va contribuer avec plaisir après et on essaie plutôt de

mettre ce principe de communauté en avant, et de se dire, naturellement, quelqu'un qui va en profiter beaucoup, si il a ce sentiment de communauté, va contribuer aussi et donc peut-être au lieu de faire un truc un peu artificiel où on met une règle avec un pourcentage, c'est plutôt misé sur le spontané et qu'il y a de la valeur qui va revenir après naturellement »
 (Gilles, MicroFactory, entretien du 18 juin 2015)

A la Bees Coop, le rapport entre valeur d'usage et celle d'échange est source de tension. En effet, deux objectifs primordiaux y guident le choix des produits : d'un côté, l'accessibilité à une alimentation de qualité incarne une volonté de privilégier la valeur d'usage. De l'autre, le respect et la rémunération équitable du producteur exige de mettre en avant la valeur d'échange. Ces deux objectifs sont cependant difficilement conciliables car pour rémunérer équitablement le producteur, les prix doivent être augmentés, ce qui diminue l'accessibilité sociale. Pour répondre à cette tension, la solution a été trouvée dans la diversité des produits proposés et le choix laissé aux consommateurs. Par le système d'étiquetage, on laisse ainsi la liberté aux consommateurs de choisir entre des produits plus chers, mais de meilleure qualité, et des produits plus accessibles financièrement.

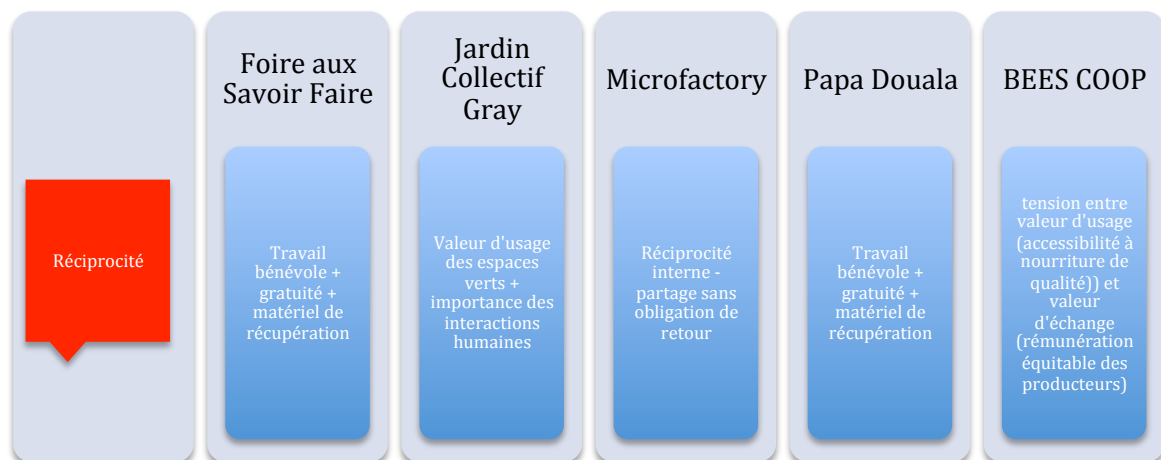


Figure 10 - Déclinaisons d'application du principe de réciprocité

Le principe de réciprocité, de primauté de la valeur d'usage sur celle d'échange se décline également de différentes manières dans les initiatives étudiées. Mais une certaine philosophie commune les unit ici aussi : sans ambition de générer du profit, on retrouve à l'origine de chaque projet l'envie de faire revivre du lien social et de satisfaire, par la collaboration, un certain besoin, qu'il soit alimentaire, éducatif ou autre.

Cette présentation des différentes applications pratiques des principes collaboratifs nous mène à la conclusion suivante. Si en effet, les initiatives étudiées organisent

différemment ces principes, on peut remarquer, qu'au-delà de ces différences, un fil commun permet dans chaque cas de rassembler ces initiatives sous une catégorie commune, celle de la collaboration. Fait plus marquant encore, il semble que ce fil commun puisse systématiquement être assimilé à une dimension humaine de la collaboration. Ainsi, la principale motivation sous-tendant l'implication des membres de chaque projet réside dans la rencontre, le lien social que celui-ci permet. Le partage humain sert également de moyen pour atteindre les objectifs de chaque projet par la mise en commun des connaissances et compétences particulières de chacun. Une grande place aux relations humaines organiques est également à la base des modes d'organisation et de prise de décision. Ce fil commun, axé sur l'humain, fera l'objet de la partie suivante, qui explorera ces similitudes plus en détail.

c. Guide de bonnes pratiques collaboratives : convergences

Le fait le plus marquant résultant de l'exploration de différentes pratiques collaboratives bruxelloises a été dans le constat de l'unité dans la diversité. Malgré un champ d'étude très large, regroupant des initiatives très différentes tant au niveau des objectifs poursuivis, que des secteurs d'application, des modes d'organisations, des personnes porteuses, on retrouve une dynamique similaire qui semble mener à une transition vers une organisation citoyenne de nos modes d'interaction économique, orchestrée de manière plus ou moins horizontale.

Lorsqu'interrogés quant aux ingrédients indispensables à la réussite de leur initiative, les répondants situaient systématiquement ceux-ci au niveau des forces humaines. Ces dernières se retrouvent déterminantes pour la naissance de chaque projet : il faut qu'il y ait un petit noyau de personnes prêtes – et disponibles – à y consacrer beaucoup de temps et d'énergie. Ainsi, pour presque tous les cas étudiés, l'initiation des projets a été portée par des personnes au chômage, qui disposaient de beaucoup de temps pour s'investir bénévolement et jouer le rôle moteur évoqué dans la première partie de l'étude de terrain. A plus long terme cependant, il semble que ces énergies bénévoles tendent à s'essouffler, rattrapées par les impératifs et les coûts de la vie. La plupart des répondants ont ainsi insisté sur l'importance de ménager ces énergies bénévoles, d'assurer des tournantes pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui se retrouvent sollicités et, à terme, épuisés. C'est également dans cette optique que, souvent, l'idée

d'un emploi rémunéré pour assurer certaines fonctions émerge : afin d'assurer une certaine pérennité, au-delà du va-et-vient organique des énergies bénévoles.

La collectivité est pareillement évoquée comme force motrice par les répondants. Celle-ci se retrouve également à l'origine de chaque projet : il ne suffit pas qu'une personne y mette du temps et de l'énergie. Il semble indispensable que le projet soit porté dès sa naissance par un groupe soudé, un noyau partageant des idées et objectifs communs.

« Il faut d'abord créer un groupe, vivre aussi longtemps que possible sans se mettre la corde au cou en ayant plein de frais. D'abord, se donner rendez-vous l'un chez l'autre ou dans un café ou n'importe quoi, faire que le groupe soit une réalité avant l'infrastructure. Parce que sinon t'es obligé d'aller vers un modèle relativement capitaliste où t'as vraiment un groupe qui met des finances, qu'a tout fait pour les autres et les autres n'ont plus qu'à venir utiliser et c'est super dur de venir coller une collectivité sur un truc qu'existe déjà. »

(Gilles, MicroFactory, entretien du 18 juin 2015)

Si ce sens de la collectivité est indispensable au démarrage des initiatives, il semble qu'il soit également au cœur des motivations de chacun pour y participer, plus encore que les bénéfices économiques, citoyens ou pratiques qu'ils pourraient en tirer.

A terme, ces relations personnelles forment un réseau qui est même présenté comme plus déterminant pour la réussite des projets que l'aisance financière.

« Il n'y a rien de tel pour tuer une communauté que d'avoir suffisamment de moyens parce que si t'as suffisamment de moyens, t'as le luxe mais ça va avec la paresse de dire on peut donner tout le service que nous demandent les gens, on n'a pas besoin de mettre les gens à contribution mais du coup tu crées une culture de client et de vendeur et du coup faire ce lien de communauté est super artificiel »

(Gilles, MicroFactory, entretien du 18 juin 2015)

Cet équilibre inversement proportionnel entre capacités humaines (recourir au réseau) et capacités financières se retrouve aussi évoqué dans l'interview de Damien, cofondateur de la Foire Aux Savoir-Faire :

« C'est une vraie question : est-ce que l'asbl peut tourner que sur des forces bénévoles ou est-ce qu'on a vraiment besoin de ces subsides ? Quand on a ces subsides, on s'embourgeoise un peu, on n'a pas besoin de solutions alternatives, on loue les tonnelles plutôt que de faire appel au réseau, à la coopération, de les emprunter, les récupérer. »

(Damien, Foire aux Savoir-Faire, entretien du 9 juin 2015)

Ce réseau permet également, par le bouche-à-oreille, d'assurer une réputation qui facilite le développement du projet. Si l'initiative, ses objectifs et modes de fonctionnement sont connus, les portes s'ouvrent plus facilement et les ressources et aides extérieures s'offrent volontiers. D'où également l'importance soulignée par chaque répondant de la visibilité et de la communication : une vitrine, l'implantation dans un lieu de passage, les événements dans les lieux publics permettent de diffuser les idées et de créer le réseau indispensable.

« Pour avoir un impact, il faut du réseau. Tu peux avoir la plus bonne idée du monde mais pour la mettre en place vraiment, il faut du réseau. On s'en rend compte maintenant avec les subsides qu'on a eus, on a écrit un dossier et tout mais c'est parce qu'ils ont entendu parler de nous par mille personnes différentes que ça a été plus facile. »

(Enrico, Bees Coop, entretien du 30 juin 2015)

Cette importance primordiale donnée aux forces humaines, aux implications personnelles et aux maillages de relations formant réseau, témoigne de ce changement de valeurs évoqué plus haut : la valeur d'usage ainsi que celle accordée aux interactions sociales priment dans ces initiatives collaboratives sur les valeurs d'échange, tant au niveau de leurs objectifs que pour leur organisation pratique. Mais ce bouleversement des valeurs, allant à l'encontre de celles que la société nous a appris à considérer comme fondamentales, ne se fait pas toujours spontanément et nécessite de s'habituer à des schémas de pensée différents. Les nouveaux arrivants passent souvent par un processus d'apprentissage, d'accommodation à ces modes de fonctionnement alternatifs. Cette phase d'apprentissage est même formalisée à la Microfactory, où on différencie les nouveaux arrivants des « membres vénérables » qui disposent d'un plus grand accès à l'atelier en termes d'horaire. Cette distinction disparaît seulement après une période de familiarisation de plus ou moins un mois, selon l'implication et la participation des nouveaux membres.

Parmi ces nouvelles valeurs qui nécessitent une certaine accommodation, l'idée de la gratuité ou de prix libre paraît ainsi souvent suspecte de prime abord. On voit aussi, dans chacun des projets, la difficulté de faire naître une culture de la participation, où les membres se sentent légitimes pour lancer des initiatives, prendre des décisions ou simplement donner leur avis.

« On a fait une très grande fête, où on a eu l'ambition de collecter aussi de l'argent pour avoir un petit budget pour le jardin. Là, ça a été vraiment un défi pour le fonctionnement du collectif parce que il y a deux potagistes qui ont

accepté de faire un « comité fête », qui organisait la fête. Donc bien sûr, tu as besoin que les gens s'impliquent et te disent ce qu'ils peuvent faire, eux ils étaient là juste comme coordinateurs. Sauf qu'ils se sont vite rendu compte que tu avais du mal à mobiliser les gens un ou deux mois avant la fête pour organiser les choses. Ils ont pu voir que quand tu convoques une réunion, tout le monde n'est pas là et la moitié va aller s'occuper de son potager et que t'arrives pas à mobiliser comme ça. »

(Ioana, Potager Collectif de la Rue Gray, entretien du 19 juin 2015)

De la même manière, l'idée d'une organisation horizontale, sans hiérarchie, où le pouvoir de décision tout comme les responsabilités sont partagés entre tous, n'est pas non plus toujours facilement assimilée.

« Mais c'est ça qu'est compliqué tu vois, est ce que tu dois avoir un groupe qui constitue des groupes ou alors est ce que tu laisses émerger... mais c'est là où c'est compliqué, parce que dans une entreprise les gars ils sont forcément très impliqués, c'est leur taf, leur croute elle dépend de ça. Dans le projet, nous, il nous manque un truc pour arriver à ça : impliquer des gens et qu'ils se sentent vraiment..., ben voilà que ce soit leur local, leurs outils, leur matos et que à partir de ça, lancer leur propre projet. Et j crois que c'est ça par rapport à l'horizontalité qui manque un peu, on est un peu dans un entre deux où on a besoin que des gens demandent « tiens tu voudrais pas t'occuper de ça ? » alors qu'il faudrait des gens qui disent « ah moi j'aimerais m'occuper de ça », qu'ils s'approprient le bazar quoi. Donc là, il y a des trucs à travailler »

(Damien, Foire aux Savoir-Faire, entretien du 9 juin 2015)

Finalement, ce manque d'habitude de fonctionner selon un modèle horizontal, autogéré donne lieu à des modes d'organisation relativement organiques, spontanés, où ceux qui s'impliquent le plus détiennent à la fois plus de légitimité dans la prise de décision et à la fois plus de responsabilités, sans que cela soit pour autant institué formellement. La notion de confiance prend alors toute son importance dans tous les projets étudiés :

« Tu vois, on est à quasi 200 membres qui commandent et il y a plein de gens qui nous font confiance, qui nous disent : je trouve ça chouette le projet, je sais bien que vous allez faire des choses chouettes mais je vais pas participer parce que je suis investi dans plein d'autres choses. Mais il y a d'autres gens qui vont participer tout le temps à ce truc là parce qu'ils se le sont beaucoup plus appropriés. Mais du coup, il y a cette notion de confiance au groupe qu'est très importante. »

(Martin, Bees Coop, entretien du 30 juin 2015)

Enfin, pour que cette confiance puisse s'établir, une bonne communication interne et une transparence quant à l'organisation apparaissent essentielles. Celles-ci sont généralement assurées grâce aux NTIC, mailing listes, aux réseaux sociaux et autres

moyens modernes de communication. Ainsi, il apparaît que si les initiatives choisies pour cette étude de cas ne sont pas tributaires des NTIC pour leur existence, ces dernières sont quand mêmes essentielles en tant qu'outils pour assurer le bon fonctionnement des pratiques collaboratives.

Après en avoir présenté les différences dans la partie précédente, ce chapitre s'est attaché à exposer les points communs des initiatives étudiées. Ainsi, on peut récapituler ces similitudes.

Ce sont en premier lieu les forces humaines qui apparaissent cruciales pour le bon fonctionnement de ces initiatives, tant pour leur lancement que pour assurer leur pérennité. Il faut donc à la base de chaque projet un groupe de personnes, motivées et disponibles, entretenant entre elles des relations de confiance et cultivant une même vision des projets.

En second lieu, la capacité de réseautage est systématiquement citée comme déterminante pour la réussite des projets. Le réseau permet ainsi de se détacher de certains impératifs financiers, de compter d'avantage sur l'entraide et la collaboration que sur le portefeuille.

Cependant, ces forces humaines ne permettent pas tout. Si elles sont déterminantes comme forces motrices, de nombreux obstacles, notamment financiers, se dressent sur le chemin de la réussite. Ces obstacles amenuisent notamment l'autonomie offerte par la collaboration. C'est ce qui fera l'objet du chapitre suivant.

d. Caractérisation de l'autonomie des différentes pratiques

Après avoir exploré en profondeur comment les initiatives étudiées organisent pratiquement la collaboration, cette dernière partie s'attachera à caractériser le type d'autonomie permis selon ces différents modes d'organisation. Deux dimensions de l'autonomie ont pu être observées au sein des projets étudiés. D'une part, l'autonomie est érigée en objectif : permettre aux individus participant de disposer des ressources pour satisfaire eux-mêmes leurs besoins, sans devoir recourir à la sphère étatique ou marchande. On parle donc ici d'une autonomie individuelle, selon la définition qui en a été donnée dans la première partie de ce travail (Chapitre 2.c). D'autre part, tous les projets étudiés tentent, de manière générale, de parvenir à une certaine autonomie dans leurs modes de gestion et d'organisation. Il s'agit de l'autonomie collective, se

rapprochant du concept d'autogestion, c'est-à-dire que les décisions et responsabilités sont assumées collectivement de manière horizontale et participative et indépendamment de toute autorité extérieure.

Autonomie individuelle

Afin de caractériser l'autonomie individuelle effectivement permise par les initiatives dont c'est l'objectif, nous avons commencé par demander aux répondants de nous donner leur propre définition de cette autonomie poursuivie. Nous avons ensuite tenté de voir dans quelle mesure les intervenants ont pu, grâce à leur participation au projet, effectivement assurer eux-mêmes leur consommation, sans passer par un service public ou marchand.

A l'exception du Potager Collectif, l'autonomie des individus dans la satisfaction de leurs besoins est présentée comme un objectif dans tous les projets, mais cette revendication y prend différentes significations. A la Foire aux Savoir-Faire, l'autonomie est perçue comme une indépendance non seulement par rapport à l'acte d'achat mais aussi par rapport aux spécialistes. L'idée est donc d'offrir aux individus les savoir-faire pour qu'ils puissent produire eux-mêmes ce qu'ils consomment. En travaillant à partir de matériaux de récupération, l'asbl a également pour objectif de permettre aux individus de s'approvisionner directement à la source, et par les pairs, d'apprendre à façonner ces matériaux plutôt que de passer par la grande distribution ou autre moyen.

« La transmission des savoir-faire va dans ce sens, de dire ben voilà, on sait faire quelque chose, on n'est plus dépendant d'un spécialiste. C'est intéressant, le rapport au spécialiste, on a toujours besoin par exemple de souder un truc et on s'rend compte que, quand il y a personne qui sait souder, t'es dépendant du spécialiste, quand tu veux un travail bien fait. Du coup, quand t'es dans cette démarche de vouloir faire par toi même, tu mets les spécialistes au bon endroit, c'est-à-dire que, si t'as une soudure crado à faire, bon à la rigueur je sais que j'peux me débrouiller, si j'ai besoin d'un truc vraiment costaud, ben non j'ai besoin du spécialiste. »

(Damien, Foire aux Savoir-Faire, entretien du 9 juin 2015)

Dans la pratique cependant, il s'avère que les savoir-faire acquis aux ateliers de l'asbl ne permettent pas aux individus d'assurer eux-mêmes leur consommation, sans passer par un acte d'achat. Damien confesse ainsi sa déception de voir que, sans avoir rendu l'achat obsolète, les savoir-faire acquis viennent plutôt servir de complément.

« *Beaucoup utilisent le porte-monnaie en Tetra Pack mais ont quand même un joli portefeuille en cuir à côté* ». (Damien, Foire aux Savoir-Faire, entretien du 9 juin 2015)

L'autonomie à la Microfactory est d'avantage poussée dans le sens de la capacité des membres à savoir utiliser les outils et machines présentes, à développer leurs projets de production en ne s'appuyant que sur leurs capacités propres, éventuellement acquises grâce à la collaboration avec d'autres membres. En ce sens, l'objectif ici n'est pas tellement de permettre aux membres d'assurer eux-mêmes la production de leur consommation mais plutôt d'être autonomes dans la production en tant que telle, soit-elle destinée à la vente ou à la consommation personnelle. Pour ce faire, l'entraide informelle entre les membres est encouragée et des formations ponctuelles pour apprendre à utiliser les machines les plus complexes sont organisées (soudure, électronique, laser,...).

A la Bees Coop, les consommateurs sont rendus maîtres de leur consommation en leur permettant de déterminer eux-mêmes les produits qu'ils veulent voir dans les étals de leur magasin. A la fois propriétaires, gestionnaires, travailleurs, consommateurs, les coopérateurs peuvent prendre activement part aux décisions quant aux choix des producteurs et des produits. Ainsi, un cahier des charges a été élaboré de manière participative et contient des critères de sélection des produits qui reflètent les préférences déclarées par les membres. De plus, un système d'étiquetage des produits⁴ a été élaboré pour permettre à chaque membre de choisir en fonction de l'adéquation du produit avec les critères qu'il considère comme primordiaux. Ainsi, même s'ils ont toujours recours à la sphère marchande, les consommateurs ont ici la possibilité d'imposer leurs exigences et d'ainsi maîtriser leur consommation, grâce à un système participatif et transparent quant aux choix des biens de consommation.

Chez Papadouala, la principale autonomie visée est celle relative à la mobilité des personnes : en promouvant le vélo comme moyen de transport principal, l'asbl vise entre autres à libérer les citoyens de leur dépendance vis-à-vis de l'économie pétrolière. Suivant le dicton « *Apprends à un homme à réparer son vélo, il roulera toute sa vie* », l'autonomie dans la mobilité est poussée au-delà de l'acte d'achat. En plus de ces ateliers vélos réguliers, des formations ponctuelles en alimentation sont organisées dans le but de « *donner des outils aux gens pour qu'ils soient plus autonomes, plus acteurs, plus responsables,...* » (Caroline, Papa Douala, entretien du 1^{er} juillet 2015). En moyenne, 30 à 40 vélos sont réparés par atelier, chiffre qui laisse entendre que beaucoup de personnes

⁴ Voir étiquette en Annexe (Annexe 3)

ont pu trouver une certaine autonomie dans leur mobilité grâce à Papa Douala. Cependant, il n'a pas été possible de vérifier cette information. Néanmoins, au niveau des bénévoles, l'objectif est clairement atteint puisque l'initiative leur a permis d'apprendre les bases de la mécanique vélo afin qu'ils puissent non seulement les transmettre mais également les appliquer à leur propre mobilité.

Au vu de la caractérisation de l'autonomie individuelle effectuée ci-dessus, il apparaît qu'aucune des initiatives étudiées ne permet une réelle capacité des individus à satisfaire eux-mêmes leurs besoins. Cependant, cette dimension individuelle de l'autonomie revendiquée par l'écologie politique ne peut être considérée isolément. En effet, une certaine autonomie individuelle ne pourra être atteinte que dans le cadre du développement d'une certaine sphère autonome, où des relations de solidarité et de réciprocité permettraient aux individus de satisfaire leurs besoins par un échange indépendant des logiques marchandes et/ou étatiques.

Autonomie collective

Pour caractériser l'autonomie collective, i.e. le développement de la sphère autonome revendiqué par l'écologie politique, trois critères principaux ont été pris en compte. La définition primaire de cette sphère repose sur son indépendance vis-à-vis des sphères étatique et marchande.

Nous identifierons donc en premier lieu les rapports que les différentes initiatives entretiennent avec les institutions publiques et économiques. Ces rapports sont principalement dus aux impératifs financiers auxquels doivent faire face les initiatives. Ils se retrouvent majoritairement incarnés par les nécessités d'approvisionnement matériel et de disposition d'un local pour héberger le projet.

La notion d'autonomie collective repose également sur une autogestion des groupes organisés. Il s'agira donc dans un second temps de déterminer dans quelle mesure les différents projets sont à même de déterminer librement ce à quoi ils aspirent et, le cas échéant, d'identifier les contraintes qui restreignent leurs choix.

Rapport avec la sphère étatique et marchande

La distinction faite par l'écologie politique entre sphères étatique, marchande et autonome ne semble pas pouvoir être appliquée de manière aussi différenciée dans la pratique. Van Parijs reconnaît qu'une même activité peut appartenir à différents degrés

aux trois sphères (Van Parijs, 1990, p29). En analysant les différentes initiatives, il est en effet apparu que ces trois sphères s'entremêlent, laissant plus ou moins de pouvoir de décision, et a contrario de dépendance, aux projets étudiés.

L'autonomie financière est celle qui fait le plus défaut aux différentes initiatives étudiées : celles-ci n'étant en effet pas orientées vers le profit, il leur faut trouver d'autres sources pour assurer leur viabilité. A la Foire aux Savoir-Faire et au Potager Collectif, ces financements sont trouvés auprès des autorités publiques, au travers de subsides divers. La distinction stricte entre sphère autonome et sphère étatique est donc ici d'emblée invalidée. La Bees Coop compte également beaucoup sur les subsides pour assurer la phase actuelle de développement mais espère à terme pouvoir assurer une activité économique dont les marges permettent de financer la location du lieu et quelques emplois et remplacer ainsi ces subsides.

Pour la Microfactory, il est important de ne pas dépendre des pouvoirs publics pour n'avoir de comptes à rendre qu'à ceux qui participent à l'atelier partagé. L'autonomie financière y est donc permise par les abonnements que doivent payer les membres chaque mois. Cependant, l'équilibre budgétaire y est très précaire et est en grande partie permis par le fait que les personnes motrices du projet y travaillent bénévolement.

« Un de mes buts ce serait, au moins pour moi et idéalement un peu plus, que ça puisse devenir une bonne partie de mon métier, donc que j' puisse payer un loyer avec ça. Et donc j'en espère un retour financier, pas non plus pour en faire une compagnie multimillionnaire, mais ça va toujours dans le but de durabilité. Si c'est un truc où je dois passer quarante heures par semaine et que je dois faire ça en plus d'un boulot, au bout d'un moment je jeterai l'éponge et ça va pas durer dans le temps. Pour l'instant encore, j' passe pas mal de temps et c'est financé essentiellement par le fait que j' bosse sur d'autres choses à côté, ça veut dire que c'est un peu artificiel comme façon de le faire marcher. »

(Gilles, MicroFactory, entretien du 18 juin 2015)

Cette même instabilité financière se retrouve chez Papa Douala qui ne dispose pas non plus de subsides. L'autonomie financière est assurée par les ventes de potage et de vélos d'occasion ainsi que par des rémunérations ponctuelles pour assurer des animations au sein d'autres structures. C'est donc la limite entre sphère autonome et sphère marchande qui devient ici incertaine. De plus, l'équilibre budgétaire, et donc l'autonomie financière, sont ici aussi précaires et, d'une certaine manière artificiels car il sont assurés grâce au travail bénévole mais aussi parce que le propriétaire du local occupé par l'asbl est un sympathisant qui accepte un loyer symbolique.

Dans tous les cas, ces financements sont majoritairement nécessaires pour assurer les mêmes dépenses : disposer d'un lieu où installer le projet, permettre l'approvisionnement en matériel et assurer la pérennité du projet grâce à un poste rémunéré (comme c'est seulement le cas actuellement pour la Foire aux Savoir-Faire). Afin d'amoindrir cette nécessité financière, et atteindre ainsi une certaine indépendance vis-à-vis d'un éventuel organisme de financement, chaque initiative a élaboré ses propres arrangements. Ainsi, le recours à du matériel de récupération ou au don permet d'éviter des frais pour l'approvisionnement, et de ne pas devoir recourir à la sphère marchande pour acquérir le matériel nécessaire. Au niveau du local aussi, certaines initiatives se sont arrangées pour ne pas devoir payer de loyer : la Foire aux Savoir-Faire est ainsi installée dans des locaux appartenant à la commune, sous un contrat d'occupation précaire. Si cette formule permet d'accroître l'autonomie financière, elle rend cependant l'association dépendante des volontés et enjeux politiques communaux.

En plus des aspects financiers, c'est également les aspects légaux et administratifs qui lient les différentes initiatives à la sphère étatique. Le fait d'être constitué en asbl par exemple, impose certaines contraintes d'organisation pas toujours appréciées ni faciles à respecter. Cette forme légale nécessite ainsi de se plier à certaines exigences qui demandent du temps et de l'énergie que les bénévoles auraient préféré allouer ailleurs.

« Ceux qui sont au CA, ils donnent beaucoup et ils sont toujours un peu tirillés parce que eux ils sont venus, ils étaient hyperactifs en tant que bénévoles et puis ils sont montés au CA, le CA leur prend quand même pas mal de temps pour faire les dossiers, le suivi des projets et du coup ils sont moins impliqués sur le terrain »

(Damien, Foire aux Savoir-Faire, entretien du 9 juin 2015)

Cependant, cette constitution en asbl offre également certains avantages en termes d'autonomie : elle permet notamment d'assurer la réputation et la crédibilité du projet qui à terme, constitue le réseau indispensable dont il a été question dans la partie précédente. Elle assure également une structure légale qui permet de prendre part à des activités rémunérées qui accroissent l'autonomie financière par exemple.

En résumé, il apparaît que les initiatives ne peuvent être développées de manière tout à fait isolée par rapport aux sphères marchandes et étatiques. Au vu des impératifs financiers et légaux, chaque initiative appartient à différents degrés aux trois sphères : les

subsidies publics annihilent ainsi la distinction stricte entre sphère autonome et étatique, tout comme l'activité commerciale met à mal la limite entre sphère autonome et marchande. Cette complémentarité n'est cependant pas exclue par l'écologie politique, qui, au contraire, ne considère pas comme possible ni désirable d'acculer la société dans une des trois sphères (Van Parijs, 1990, p15). L'essentiel cependant est de laisser, au sein de cette combinaison, un maximum de pouvoir d'autodétermination à la collectivité.

Autogestion et autodétermination.

De manière générale, on constate que la détermination de l'orientation des projets et de leurs besoins est toujours cantonnée à un certain pragmatisme et se fait davantage en fonction des possibilités offertes en termes de moyens financiers et de disponibilité des bénévoles qu'en fonction des aspirations réelles qu'ils auraient souhaité y donner.

La Foire aux Savoir-Faire avait ainsi établi une grille pour évaluer dans quelle mesure un projet répondait à leurs principes directeurs et à leurs valeurs et ensuite mettre en balance cette adéquation avec les implications pratiques de ses projets : financement, nombre de bénévoles, temps de préparation, matériel nécessaire, etc. Finalement, cette grille d'évaluation a été abandonnée car le critère numéro un s'est toujours avéré être la disponibilité de bénévoles prêts à s'impliquer. Le fait d'être subsidié par contre, ne leur est jamais apparu comme une contrainte quant à l'autodétermination de l'orientation des projets : selon eux, le fait d'avoir un projet innovant et unique dans l'univers associatif bruxellois leur a permis de ne pas devoir réorienter leur projet selon les volontés du pouvoir subsidiant.

« On a eu de la chance, on n'a jamais eu de limites, on n'a jamais dû réorienter un projet pour que ça rentre dans leur clou (...) parce qu'on s'est rendu compte qu'ils avaient besoin de nous parce qu'ils avaient très peu d'initiatives qui proposent pour les particuliers de transformer un déchet en un autre truc. »

(Damien, Foire aux Savoir-Faire, entretien du 9 juin 2015)

C'est pour éviter ces possibles impositions par le pouvoir subsidiant que la Microfactory a choisi de ne pas dépendre des autorités publiques pour leur financement. A la place, le projet s'efforce de cantonner ses aspirations aux moyens disponibles pour les satisfaire :

« Il faut savoir contrôler ses besoins, parce plus on met la barre haut - si j'prends la Microfactory, plus on veut de mètres carrés, de machines, ... - plus on est obligé de gagner beaucoup et plus nos décisions sont dictées par le fait de devoir gagner beaucoup »

(Gilles, MicroFactory, entretien du 18 juin 2015)

Ici encore, les directions et aspirations de l'atelier sont majoritairement déterminées par les possibilités financières mais aussi, et surtout, par la volonté et la capacité des membres à s'y impliquer.

Les orientations prises par le projet de la Bees Coop sont largement tributaires du choix des produits. En se constituant en coopérative, les membres propriétaires sont assez libres dans leurs choix et ont formalisé ceux-ci dans un cahier des charges auquel doivent répondre les producteurs sélectionnés. Cependant, le projet se veut être un lieu de vie et de cohésion sociale et porte donc des ambitions dépassant celles d'un supermarché traditionnel : installer une cuisine collective en annexe du magasin où pourraient être tenus des ateliers culinaires par exemple. Ces projets-là par contre, sont tout à fait dépendants de financements extérieurs.

Ici encore, on constate la dépendance des initiatives collaboratives étudiées aux deux mêmes ressources principales, l'une humaine et l'autre financière. La détermination des objectifs et finalités des projets se fait toujours en fonction de l'étendue de ces deux moyens. Au plus ces ressources sont disponibles à l'intérieur même des initiatives (i.e. sans devoir recourir aux sphères marchande et/ou étatique), au plus les acteurs disposent d'une grande marge de manœuvre dans la définition et la poursuite de leurs aspirations.

CONCLUSION

Ce travail s'est proposé d'identifier les corrélations, théoriques et pratiques, entre la revendication d'autonomie de l'écologie politique et les pratiques émergentes d'économie collaborative. L'objectif poursuivi était ainsi de concevoir dans quelle mesure des initiatives collaboratives pourraient incarner le développement de la sphère autonome ainsi que d'identifier les obstacles à cette possible incarnation.

La première partie, fondée sur une approche théorique à travers un état de l'art, a ainsi pu établir des corrélations théoriques entre la revendication écologiste d'autonomie et les principes fondamentaux de l'économie collaborative d'une part, et d'autre part entre la critique industrielle formulée par les écologistes et les dérives critiquées de ces principes collaboratifs. En permettant aux particuliers de devenir acteurs de leur consommation, l'économie collaborative répond ainsi à la volonté écologiste de donner la capacité aux individus de satisfaire eux-mêmes leurs besoins. Cette capacité est notamment permise par la mise en réseau et la création de relations interpersonnelles entre les pairs, à l'image de la définition écologiste de la sphère autonome comme un tissu de relations d'entraide et de solidarité, indépendant des sphères étatiques et marchandes. Grâce aux NTIC et plus particulièrement aux plateformes pair-à-pair, l'économie collaborative est ainsi basée sur une mise en réseau d'individus égaux, annihilant le besoin d'institution (économique ou étatique) centrale : les échanges peuvent désormais être orchestrés de manière horizontale et décentralisée, sans dépendre d'intermédiaires. Cependant, comme nous l'avons vu, si les NTIC permettent bel et bien une connectivité plus directe et plus vaste entre inconnus, elles ne sont pas une condition suffisante pour permettre cette désintermédiation. Car en effet, les administrateurs des plateformes de mise en réseaux peuvent s'imposer comme intermédiaires incontournables, aliénant ainsi la capacité des pairs à s'organiser de manière autonome et horizontale. De cette mainmise découlent de nombreuses critiques adressées à l'encontre de l'économie collaborative : concurrence déloyale envers les institutions économiques traditionnelles, accaparement de la valeur ajoutée créée par la collaboration, mise à mal du modèle social et des droits sociaux du travail, etc. Ces critiques trouvent écho dans la critique écologiste de la société industrielle, critique qui a mené l'écologie politique à la revendication d'autonomie. En s'imposant comme gestionnaires centraux, les administrateurs de plateforme ôtent donc cette capacité d'autonomie des utilisateurs, qui ne maîtrisent plus l'outil et ne peuvent intervenir dans les processus de décision. La

logique marchande de ces pratiques collaboratives déviantes est également décriée, tout comme l'écologie politique déplore la marchandisation d'activités auparavant autonomes et basées sur la réciprocité. Enfin, dans beaucoup de cas, ces initiatives dépendantes des plateformes ne cultivent que des liens sociaux virtuels qui ne mènent que rarement à la création de relations de solidarité et de réciprocité qui sont censées caractériser la sphère autonome.

Partant de ces constatations, il est apparu qu'une des causes majeures d'aliénation des pratiques collaboratives, et de leur potentiel d'autonomisation, réside dans l'ambiguïté quant à la désintermédiation potentiellement permise par les plateformes internet. L'hypothèse retenue dans le cadre de ce travail est que l'économie collaborative, lorsqu'elle est accaparée par les administrateurs de plateformes, ne peut mener à l'autonomie revendiquée par l'écologie politique car elle se résume alors à un simple partage matériel, dépourvu des dimensions humaines essentielles tant à la collaboration qu'au développement de la sphère autonome.

Afin de vérifier cette hypothèse, la seconde partie du travail s'est attachée à étudier des initiatives bruxelloises d'économie collaboratives dont l'existence n'est pas tributaire de ces plateformes et donc potentiellement de l'intermédiaire de leurs administrateurs. Les résultats de cette étude de cas ont mené à la validation de cette hypothèse. En effet, il est apparu que les forces humaines, les interactions personnelles et les capacités de réseautage sont déterminantes pour la réussite de ces projets selon les objectifs que ces initiatives se sont données ainsi qu'en termes d'autonomie.

En définitive néanmoins, il est apparu qu'aucunes des initiatives étudiées ne pouvaient réellement incarner la sphère autonome promue par l'écologie politique, en dépit des forces humaines sur lesquelles elles peuvent compter. Principalement, ce sont les impératifs financiers qui les empêchent de fonctionner entièrement selon une logique de réciprocité et les contraignent systématiquement à avoir recours aux sphères étatique et marchande. Même si certaines initiatives parviennent à disposer d'une certaine autonomie financière, cette autonomie demeure artificielle car elle est majoritairement permise par le travail bénévole des membres qui doivent dès lors compter sur une activité salariée extérieure pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Ces impératifs financiers qui restreignent l'autonomie des pratiques d'économie collaborative étudiées ont été anticipés par certains penseurs de l'écologie politique. Pour prémunir la sphère autonome de ces contraintes financières, ces théoriciens ont préconisé la mise en place d'une allocation universelle, un revenu inconditionnellement versé à tout

membre de la société (Van Parijs, 2009). Cette composante de la revendication écologiste est, elle aussi, brûlante d'actualité, comme l'atteste le retentissement de la récente annonce du gouvernement finlandais qui tente de mettre en place une pareille mesure. Dans ce contexte, il serait intéressant d'envisager comment la combinaison de l'allocation universelle et du développement de pratiques véritablement collaboratives pourrait mener à un autre modèle de société, plus respectueux de l'environnement et d'un certain équilibre social et politique.

BIBLIOGRAPHIE

- Albinsson, P.A et Perera, B.Y. (2012). Alternative Marketplace : Building Community through Sharing Event. *Journal of Consumer Behaviour*, 11, 303–315.
- Bauwens, M. (2011, 26 février). *The Political Economy of Peer Production*. Récupéré de <https://snuproject.wordpress.com/2011/02/26/the-political-economy-of-peer-production-michel-bauwens/> (dernière consultation le 31 juillet 2015).
- Bauwens, M., Mendoza, N. et Iacomella, F. (2012). *Synthetic Overview of the Collaborative Economy*. P2P Foundation. Récupéré de <http://p2p.coop/files/reports/collaborative-economy-2012.pdf> (dernière consultation le 1 août 2015).
- Belk, R. (2007, mai). Why Not Share Rather than Own? *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 611, 126-140.
- Belk, R. (2010, février). Sharing, *Journal of Consumer Research*, 36(5) 715-734.
- Botsman, R. et Rogers, R. (2010). *What's Mine is Yours : the Rise of Collaborative Consumption*, HarperBusiness.
- Botsman, R. (2013). *The Complete Picture, the Sharing Economy Lacks A Shared Deinition*. Récupéré de <http://www.collaborativeconsumption.com/2013/11/22/the-sharing-economy-lacks-a-shared-definition/> (dernière consultation le 1 aout 2015)
- Bookchin, M. (1976). *Pour une société écologique*. Paris : Christian Bourgeois éditeur.
- Bookchin, M. (1982). *The Ecology of Freedom : The Emergence and Dissolution of Hierarchy*. Palo Alto : Cheshire Books.
- Bookchin, M. (1994). *Freedom and Necessity in Nature : The Philosophy of Social Ecology*. Montréal : Black Rose Books.
- Casanova, J-B. (2011, 28 septembre). Les autonomes: Le mouvement autonome parisien de la fin des années 1970, *Revue électronique Dissidences*, 2. Récupéré de <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/dissidences/document.php?id=1405> (dernière consultation le 31 juillet 2015).
- Carlier, D. (2009). Réformer la manière de réformer l'école, *Revue Etopia*. Récupéré de <http://www.etopia.be/spip.php?article1240> (dernière consultation le 31 juillet 2015).
- Celata, F., Ribera-Fumaz, R., Hendrickson, C.Y. et Sanna, V.S. (2015, 4 juin). *From Community-minded to Profit-oriented? Critical Geographies of the Sharing Economy*. à l'occasion du First International Workshop on the Sharing Economy. Université d'Utrecht,

jeudi 4 juin 2015. Récupéré de <http://www.uu.nl/en/IWSE2015/programme> (dernière consultation le 31 juillet 2015).

Côme, B. (2013, 25 novembre). Entrevue avec Michel Bauwens : *Le peer-to-peer est l'idéologie des travailleurs de la connaissance*. Récupéré de Wedemain, http://www.wedemain.fr/Michel-Bauwens-le-peer-to-peer-est-l-ideologie-des-travailleurs-de-la-connaissance_a366.html (dernière consultation le 1 août 2015).

Craps, S. (2008). *Les Critiques écologistes de la consommation, La pensée d'Ivan Illich et d'André Gorz : Présentation, Analyse et Actualité* (Mémoire de maîtrise). Université Libre de Bruxelles.

Dardenne, M. et Trussart, G. (2006). *Penser et agir avec Illich : Balises pour l'après développement*. Lyon : Chronique sociale.

Deléage, J.P. (2010). En quoi consiste l'écologie politique ? *Ecologie & politique*, 40(2), 21-30.

Demailly, D. et Novel, A-S. (2014). Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique. *Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), Study n°3*.

Ecolo. (1985). *Déclaration de Péruwelz-Louvain-La-Neuve : Principes fondamentaux du mouvement Ecolo*, Récupéré de <http://www.etopia.be/spip.php?article759> (dernière consultation le 1 août 2015).

Ecolo. *Les élections législatives de 1991, Le programme d'Ecolo*. In Delwit, P. (1996). *Ecolo : les verts en politique (p.18)*. Paris : De Boeck Université.

Ecolo. (2013). Manifeste politique d'ECOLO, récupéré de <http://www.ecolo.be/?ecolo-redefinit-son-horizon> (dernière consultation le 31 juillet 2013).

Felson, M. et Spaeth, J. L. (1978). Community Structure and Collaborative Consumption : A Routine Activity Approach. *The American Behavioral Scientist*, 21(4), 614-624.

Filippova, D. (2014, 27 octobre). *The Mock Trial of the Collaborative Economy : The Quest for New Value(s)*. Récupéré de <http://magazine.ouishare.net/2014/10/the-quest-for-new-values-1/> (dernière consultation le 1 août 2015).

Gauthier, F. (2011). Du mythe moderne de l'autonomie à l'hétéronomie de la nature. Fondements pour une écologie politique. *Revue du Mauss, La découverte*, 38(2), 385 – 393.

Gerber, V. (2013). *Murray Bookchin et l'écologie sociale : Une biographie intellectuelle*. Montréal: Ecosociété.

Goldsmith, E. et Allen, R. (1972, janvier). A Blue Print for Survival. *The Ecologist*, 2(1).
Gorz, A. (1978). *Ecologie et Politique*, Paris : Editions du seuil.

Gorz, A. (1992). L'écologie politique : entre expertocratie et autolimitation. *Actuel Marx*, 12.

Illich, I. (1973). *La convivialité*. Paris : Edition du seuil.

Illich, I. (1975). *Energie et Equité*. Paris : Edition du seuil.

Jackson, T. (2008). *Prosperity without Growth? The Transition to a Sustainable Economy*. Sustainable Development Commission, UK

Kant, I. (1949). *Critique de la raison pratique*. Paris : Presses universitaires de France.

Lamberts, P., Cohn-Bendit, D. et Canfin P. (2008). Le souhaitable est possible : les quatre pistes de l'écologie politique. *L'Économie politique*, 4 (40), 18 – 29.

Lechat, B. (2007, Décembre). Ecologie – Autonomie : Fragments de l'histoire en cours. *Revue Etopia*, 2.

Masset, D. et Luyckx, E. (2014, mars). L'économie collaborative, une alternative au modèle de la compétition, *Analyse Etopia*. Récupéré de <http://www.etopia.be/spip.php?article2645> (dernière consultation le 1 août 2015).

Parsons, A. (2014, 21 janvier). *The Sharing Economy: a Short Introduction to its Political Evolution*. Récupéré de <http://www.sharing.org/information-centre/articles/sharing-economy-short-introduction-its-political-evolution> (dernière consultation le 2 août 2015).

Putnam R.D. (2000). *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*. New York : Simon and Schuster.

Rifkin J. (2011). *La troisième révolution industrielle : comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*. Paris : Les liens qui libèrent.

Robert, I., Binnering, A-S. et Ourahmoune, N. (2014, février). La consommation collaborative, le versant encore équivoque de l'économie de la fonctionnalité. *Développement durable et territoires*, 5(1).

Sahlins, M. (1972). *Stone Age Economics*. Chicago: Aldine- Atherton.

Schor, B.J. Walker, E.T. Lee, C.W, Parigi, P. Cook, C. (2014). On the Sharing Economy, *Contexts*, 14(1), 12-19.

Valette, G. (2014, 9 octobre). *L'économie du partage, nouvel eldorado du capitalisme ?* Récupéré de <http://alternative21.blog.lemonde.fr/2014/10/09/l-economie-du-partage-nouvel-eldorado-du-capitalisme/> (dernière consultation le 31 juillet 2015).

Vanloqueren, G. (2014). Cinquante nuances de partage : le potentiel transformateur de l'économie collaborative. *Analyse de SAW-B*. Récupéré de http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1415_transformer_ecocol.pdf (Dernière consultation le 1 août 2015).

Van Parijs, P. (1990, février). Impasses et promesses de l'écologie politique. *La Revue Nouvelle*, 92(2), 79 – 93.

Van Parijs, P. (2009). De la sphère autonome à l'allocation universelle. Dans Fourel C. (ed.), *André Gorz, un penseur pour le XXIe siècle (p. 161-175)*. Paris: La Découverte.

Villalba, B. (2012). Que faire et comment faire (encore) de l'écologie politique ? *Mouvements*, 69(1), 93-100.

Weingartner, D. (2013). *Collaborative Consumption as a Contribution to Sustainable Development : Impact, Criteria and Strategies for Successful Implementation*. (Thèse de Bachelier). Hochschule Furtwangen University.

Wilinson, R. et Pickett, K. (2009). *The Spirit Level : Why More Equal Societies Almost Always do Better*. London : Penguin.

Wood, G.S. et Judikis J.C. (2002). *Conversations on Community Theory*. West Lafayette, Indiana : Purdue University Press.

REFERENCES DE L'ETUDE DE TERRAIN

Bees Coop, <http://bees-coop.be>

Foire aux Savoir-Faire. 39 Rue du Sceptre, 1050 Ixelles, <http://foiresavoirfaire.org>

Jardin Collectif de la Rue Gray. 97 Rue Gray, 1050 Ixelles, <http://jardincollectifgray.be/?lang=fr>

Microfactory. 9 Quai à la Houille, 1000 Bruxelles. <http://microfactory.be>

Papa Douala, 12 Avenue Adolphe Demeur, 1060 Saint-Gilles, <http://www.papadouala.collectifs.net>

Table des figures

Figure 1 - Récapitulation de la revendication autonome de l'écologie politique	24
Figure 2. Illustration des plateformes pair-à-pair	29
Figure 3 - Déclinaison des principes de l'économie collaborative	34
Figure 4 - Les quatre secteurs de l'économie collaborative	36
Figure 5 - Corrélations théoriques entre la revendication d'autonomie de l'écologie politique et les principes fondamentaux de l'économie collaborative	45
Figure 6 - Tableau récapitulatif des cas étudiés	55
Figure 7 - Déclinaisons d'application du principe d'horizontalité	59
Figure 8 - Déclinaisons d'application du principe de communauté	62
Figure 9 - Déclinaisons d'application du principe de mutualisation	64
Figure 10 - Déclinaisons d'application du principe de réciprocité	66

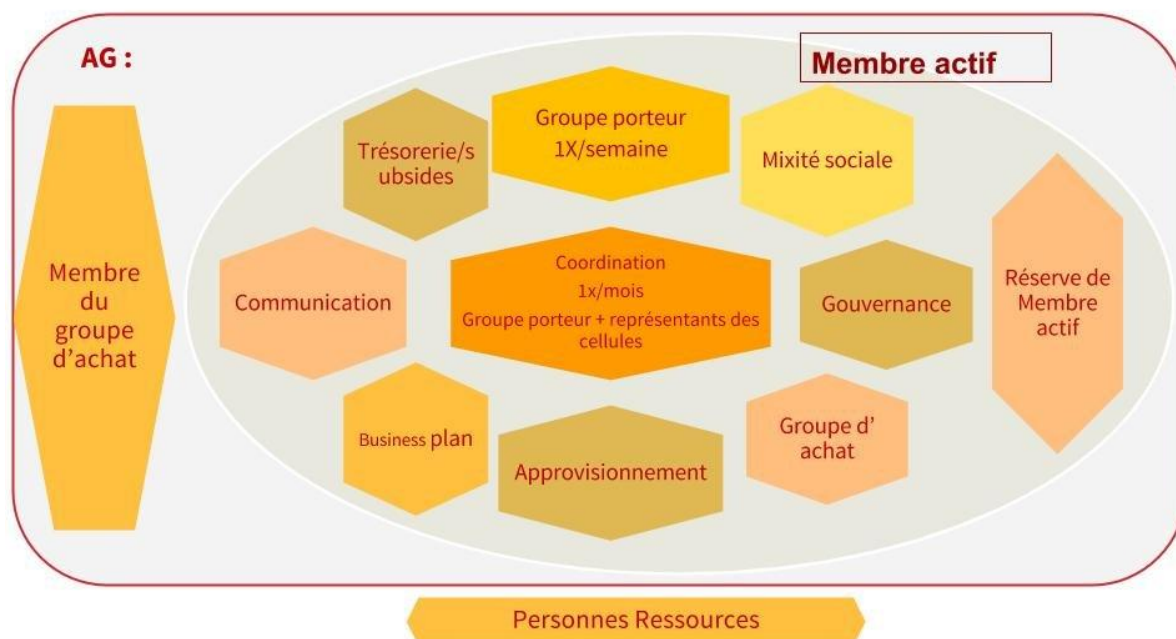
ANNEXES

ANNEXE 1 – GUIDE D'ENTRETIEN

Ce guide a servi de ligne directrice pour les entretiens effectués avec différentes personnes sources au sein de chaque projet étudié. Ces entretiens étant semi-directifs, les conversations n'ont pas toujours suivi ce guide à la lettre. Celui-ci a également servi de base pour l'analyse des sites internet ainsi que pour les observations indirectes effectuées dans les locaux de chaque initiative durant les entretiens.

1. Pouvez vous brièvement me présenter le projet et le rôle que vous y jouez ?
2. Qu'est ce que l'autonomie ? Quelle définition dans le cadre du projet (si pertinent) ?
3. Qu'est ce que la collaboration ? Quelle définition dans le cadre du projet (si pertinent) ?
4. Au point de vue des mécanismes de prise de décision et de partage des responsabilités ?
 - Combien y a-t-il de membres actifs et quelles sont leurs implications ?
 - Comment s'organise la prise de décision ? Concernant les lignes directrices des projets ? Et les décisions moins capitales, comme l'achat de matériel par exemple ?
 - Comment sont partagées les responsabilités ? Qui assume quelle tâche ?
5. Au point de vue de la mise en commun.
 - Quel est le type de propriété des biens mis en commun ?
 - Des mécanismes de gestion, d'entretien de ces biens communs ont-ils été mis en place ? Existe-t-il des conditions à leur utilisation ?
6. Au point de vue des relations entre les membres
 - Comment décririez vous les relations entre les membres du projet ?
 - Existe-t-il un sentiment d'appartenance ?
 - Des activités ont elles été organisées dans le but de favoriser la rencontre et les relations informelles ?
7. Au point de vue des objectifs poursuivis
 - Quelles valeurs sont poursuivies ?
 - A quel niveau y a-t-il de l'argent en jeu ?
8. Au point de vue de l'autodétermination des besoins
 - Comment les besoins (lignes directrices, achats, projets) sont-ils définis ? Et par qui ?
9. Quels sont les obstacles et les forces motrices qui ont permis la réussite du projet ?
 - Au niveau des principes, des idées
 - Au niveau humain : implications personnelles, personnes ressources, réseau, dynamiques de groupe ?
 - Au niveau du matériel et de la logistique ?
 - Au niveau institutionnel, administratif, légal ?
 - Au niveau financier ?
 - Autres ?
10. Quel est, selon vous, l'impact environnemental du projet ?

ANNEXE 2 – ORGANIGRAMME BEES COOP



Source : Bees Coop, *Structure actuelle du projet*. Récupéré de <http://bees-coop.be/rejoindre-un-gt>

ANNEXE 3 – ETIQUETTE DE PRODUITS BEES COOP

	1	2	3	4
Mode de Distribution	Grossiste industrielle	Grossiste biologique	Intermédiaire ou grossiste coopératif	Vente directe du producteur
Origine	Monde	Europe	Belgique	-70km
Équitable (Nord/Sud) Solidaire (Nord/Nord)	Aucune garantie	Préserve l'intérêt de chaque acteur de la filière	Équitable via label Solidaire Nord-Nord (coopérative, petit producteur,...)	Équitable via certif. participative Solidaire issu de SCRL à finalité sociale
Mode de production	Aucune garantie	Agriculture raisonnée/paysanne	Agriculture biologique (label AB, ..)	Label: Nature et progrès, Demeter

Source : Bees Coop, *L'étiquette de Bees*, Récupéré de http://bees-coop.be/wp-content/uploads/2014/09/Etiquette_BEES.jpg